



ANNEXES



MARS 2013

LES MESURES AGRI- ENVIRONNEMENTALES DANS LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE POST 2013 : PREMIERES PROPOSITIONS DES PARCS NATURELS REGIONAUX

**Séminaire technique des 13 et 14 décembre 2012,
Parc naturel régional du Pilat**

Responsables

Responsable	France Drugmant
Adresse	Fédération des Parcs Naturels Régionaux 9 rue Christiani 75018 Paris
Téléphone	01.44.90.80.18
Email	fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

Personne en charge du dossier à Solagro	Philippe Pointereau
Mail	philippe.pointereau@solagro.asso.fr
Date	Janvier 2013

Sommaire

1. Atelier 1 : MAE milieux humides	4
1.1 Points forts et points faibles du dispositif	4
1.2 Les pistes d'amélioration	5
2. Atelier 2 : MAE bocage	8
2.1 Constats	8
2.2 Points forts et points faibles du dispositif	8
2.3 Les pistes d'amélioration	10
3. Atelier 3 : Prairies et estives	16
3.1 Les constats	16
3.2 Points forts et points faibles du dispositif	18
3.3 Les pistes d'amélioration	27
4. Atelier 4 : Cultures et polyculture –élevage	32
4.1 Points forts et points faibles du dispositif	32
4.2 Les pistes d'amélioration	35
4.3 Cas de la faisabilité d'une MAE messicole.....	37
4.3.1 Points forts et points faibles du dispositif	37
4.3.2 Les pistes d'amélioration.....	39
4.4 Annexe 2 : cas de la faisabilité d'une MAE bords des champs	44
4.4.1 Points forts et points faibles du dispositif	44
4.4.2 Les pistes d'amélioration.....	44
4.5 Annexe 3 : cas de la faisabilité d'une MAE jachères apicoles.....	46
4.5.1 Points forts et points faibles du dispositif	46
4.5.2 Les pistes d'amélioration.....	46
5. Liste des membres du comité de pilotage	48
6. Programme du séminaire	49
7. Compte-rendu de la ferme visitée	51
7.1 La synthèse (d'après Dialecte)	51
7.2 Les résultats pour les écopoints.....	54
8. Proposition d'un engagement sur la réduction des anti-parasitaires	56

1. Atelier 1 : MAE milieux humides

1.1 Points forts et points faibles du dispositif

Tableau1 : Points forts et points faibles sur le dispositif

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne adaptabilité aux spécificités du territoire grâce à l'association des différents engagements unitaires (souplesse) - facilité de contractualisation - facilité de contrôle - Implication volontaire des agriculteurs (motivation) - approche collective - Co financement possible... (certains dept.) - Mesure garantissant le maintien 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à mobiliser d'autres financeurs que état / Europe. <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle difficile de l'ASP - Difficulté à rajouter des obligations (contradiction dispositif Drainage – et non assèchement) - Combinaison d'EU par toujours possible - Manque une démarche de progrès (toujours dans le maintien et non dans la restauration) - Plafonnement du montant total des aides limitant l'accès à plusieurs MAE Pas de mesure à obligation de résultat (10000 € en Camargue – 30 000 € en Brenne) - La date du 15 mai (/ PAC) - Cohérence administrative territoriale pour les exploit. Transfrontalières - Seulement 2 types d'eu / type de couverts

...

Tableau 2 : Points forts et points faibles sur les engagements unitaires

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'adapter les cahiers des charges au contexte local (aspects historiques) - Facilité de contrôle - Diversité de type d'engagement unitaire à combiner - Incitation au diagnostic d'exploitation (systématisé et plus partagés) - Diag. D'exploitation en amont priorisation des parcelles à engager en regard de ce diag. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges non adapté (préciser) : date de fauche inadaptée - Engagements non incitatifs (Montants insuffisants ; Manques à gagner mal évalués) - Distorsion financière entre EU - Ne pas contester le diag. - Manque d'échange entre services - Manque de moyens (sl) pour l'animation. - Mise en difficulté de l'animateur par l'agric. « contre » le contrôleur.

..

Tableau 3 : Points forts et points faibles de la combinaison avec d'autres démarches

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
<ul style="list-style-type: none"> - En synergie avec d'autres programmes (cahier des charges AOC, marque parc, protection du foncier, Contrat de milieu...) opportunité de lien avec d'autres dispositifs - Diagnostic de territoire préalable important permettant un meilleur ciblage des MAE au regard des enjeux identifiés - Actions connexes (concours prairies fleuries (si le PNR s'en saisit bien !!!), ...) - Approche collective - Relation étroite avec les enjeux NATURA 2000 	<ul style="list-style-type: none"> - Contradictions par rapport à d'autres actions (avec certains cahiers des charges AOC) sur le taux de chargement en UGB, sur la fauche... - Absence de diagnostic préalable - Absence de continuité entre les MAE - Manque d'appui technique - Pas toujours en adéquation avec les priorités du Docob... - Manque de synergie (ou de continuité) par rapport à des contrats de milieux, SAGE... - - - .

1.2 Les pistes d'amélioration

Tableau 4 : Les premières pistes d'amélioration

Pistes d'amélioration	Facilité de mise en œuvre
<p>1 Concernant le dispositif actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer (renforcer) des Mesures de changement en plus des mesures de maintien (reconversion de terres arables en prairie humide) - Créer une mesure sur la gestion du parasitisme - Proposition d'une mesure système spécifique zone humide (difficile néanmoins sur certains terr.) – limitant l'effet d'aubaine. Schéma d'exploitation intégrant ses zh. - Liens avec la conditionnalité (ne favorisant pas forcément les + grosses exploit. – faire attention globalement). Pondérer, passé un certain seuil il devrait y avoir un effort supplémentaire part 	<p>Moyenne : avis du ministère</p> <p>Aisée</p> <p>Bonne</p> <p>Faire participer les intervenants entre eux (Pnr – Asp)</p> <p>Prendre en compte les milieux hdh mais hors zones.</p> <p>Contrainte des zones Natura 2000 non connues grande Brenne 58 000 ha d'un</p>

<p>l'agriculteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconsidérer les périmètres Natura 2000 - Mieux engager les filières dans la construction des dispositifs (meilleure prise en compte des cahiers des charges et la de la valorisation des produits issus de l'exploitation engagée dans une MAET - Enjeu (paysage) avec une priorité ciblée sp. (P-G grise) exemple N pas de calais. Contractualiser hors natura 2000 ??? - Lien PNA !!! – enjeux Srce – tbtv – cœur de nature...et corridor <ul style="list-style-type: none"> - ??? Mae de restauration (en compensation de perte de ZH) - Retour à l'humidité d'une ancienne parcelle drainée. 	<p>bloc</p> <p>Amont et aval des exploitations agricole ne sont pas nécessairement concernés. CdC AOC, ou marque, y compris marque Parc (très en de ça des MAE)</p>
<p>2 Concernant les engagements unitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer une modification du cahier des charges sur la fauche et la gestion pastorale - Proposer un cahier des charges spécifique sur les éléments fixes du paysage (très important, à prendre mieux en compte) - Bcp d'engagement unitaire et pas d'eu / espèces animale ? - Habitat d'espèces (Morvan – sàvj – papillons) - Outarde (2 sèvres – luzerne support) 	<p>Problème pour justifier un manque à gagner ou des charges supplémentaires 2x saisis (isis),</p> <ul style="list-style-type: none"> - / haie : difficulté d'interprétation en f() du contrôle. - - ? De procédure / contact / contrôleur / - Dégager un temps privilégié pour expliquer le contrat au contrôleur. - Décrire et qualifier l'objet sur chaque territoire. - Difficile de penser à tout... - Avoir un a priori + au départ - ? Place et légitimité de l'opérateur (Pnr Morvan) - Comment La mae est élaborée au préalable (éléments à construire avant avec les services de l'état et les services de contrôle.
<p>3 Concernant la synergie avec les autres dispositifs et l'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre cohérent les cahiers des charges MAE et celui de l'AOC/AOP - Mieux prendre en compte d'autres enjeux environnementaux, qualité de l'eau, stockage de carbone 	<p>Mettre en place une méthodologie d'évaluation -</p>

<p>4 Proposer une nouvelle mesure à obligation de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAE «Prairies Fleuries » - Mae espèce patrimoniale 	<p>Intégrer des critères de conditionnalité comme le maintien des IAE ou le non drainage en sous sol conduisant à un assèchement permanent</p> <p>Diagnostique initial et final indispensable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter le socle de la phae !!!! – Si plus de Phae à terme. - Enjeux, spécifiques - Contrôle des maet au cours des 5 ans (tt les ans bilan avec l’agric. de ce qu’il fait pnr Pilat). Pouvoir s’adapter en cours de mae ? - Question de la territorialisation (P G grise hors site natura ?. ? Du nombre de mesure par type de couvert. - ? Du suivi (com. Du morvan) – Pilat (Dreal rhone alpes € l’animation (2 postes)). - EU enregistrement des pratiques ? Fait au dernier moment ? Pnr Morvan – pratiques agricoles. - Systématisation des échanges administratifs - renforcer les relations interservices (animateur – administratif – contrôle) – Conventionnement en amont ??? (Morvan 4 depts – 1 pilote) - Indexation sur le cours des céréales ? Révision à mi-parcours du niveau de la rémunération) - Pérennité / fonds publics / (Morvan)
<p>5 Proposer une MAE système</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAE spécifique Zone humide système herbager ou polyculture élevage - Sur l’ensemble de l’exploitation ne plus - Eu + spécifique 	<p>Modéré</p> <p>Diagnostique complet à la base (multi-compétence - Animateur + C. agric).</p> <p>Avoir une compétence agronomique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part affectée à l’animation.

2. Atelier 2 : MAE bocage

2.1 Constats

Lutter contre la disparition des haies et du bocage, et aussi des mares

En Avesnois malgré le niveau élevé de contractualisation, le linéaire de haies continue de baisser. Pas de PHAE dans l'avesnois (taux de chargement sup à 1,4).

L'AOC maroilles vient d'être révisé. Clauses environnementales : surface de pâturage 20 ares par UGB, densité de haie minimum par ha de SAU et SFP. Objectifs à 2020 et 2030. 5% du lait seulement du périmètre de l'AOC part à l'AOC

Questionnement : changement de l'occupation du sol ? Agrandissement des parcelles

2.2 Points forts et points faibles du dispositif

Tableau1 : Points forts et points faibles sur le dispositif

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne adaptabilité aux spécificités du territoire grâce à l'association des différents engagements unitaires (souplesse) - facilité de contractualisation - Implication volontaire des agriculteurs (motivation) - animation collective faite par le PNR - Co financement de la Région Nord Pas de Calais - Mesure garantissant le maintien - Renforcement des mares pour renforcer la trame bleue. - Cas des haies : mieux adapter les coûts d'entretien entre épareuses et taille fine. <p>Comment rémunérer la haie</p> <ul style="list-style-type: none"> - piste : stockage de carbone - sortir de la MAE en soutenant le bois énergie mais il faudrait un vrai soutien - entrer le maintien comme conditionnalité - appliquer le système écopoints de comptage de IAE dans une mesure 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à mobiliser un cofinancement régional (dans certaines régions) - Manque de compréhension des contrôleur de l'ASP (adaptabilité au cahier des charges) - difficulté à rajouter des obligations - Combinaison d'EU par toujours possible - Plafonnement du montant total des aides limitant l'accès à plusieurs MAE - Pas de mesure à obligation de résultat - Dispositif validé annuellement - Dépôt des dossiers au 15 mai (/ PAC) - Dispositif complexe pour les agriculteurs - Limitation à 2 mesures par type de couvert - non cumul avec l'AB (par exemple la fauche tardive est mieux rémunérée) - non cumul entre le maintien des prés vergers et des mesures de réduction de fertilisation - Manque de stabilité des mesures - Les MAE ne financent pas l'amélioration - Les investissements (plantation, mare) ne sont pas pris en compte. - Pourra-t-on financer des créations d'IAE

<p>système</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un engagement unitaire prés-verger 	<p>chez des agriculteurs qui se retrouveraient en dessous du socle du verdissement`</p> <ul style="list-style-type: none"> - non financement du diagnostic - Revoir le guide du contrôleur : faire remonter les remarques au BATA. Bonne idée organiser les formations avec les contrôleurs de l'ASP - Différencier les recommandations et les obligations. Il faut faire remonter les recommandations. On peut imaginer un engagement non rémunéré. - Problème si trop d'IAE sur une même parcelle. Possibilité d'imaginer une approche à l'exploitation pour répartir. - La CRAE Nord pas de Calais décide chaque année d'ouvrir la mesure et de rebattre les cartes. - L'EU national ne change pas mais les adaptations régionales peuvent changer. Les arrêtés préfectoraux arrivent trop tard. 15 jours pour faire les dossiers. - Problème de fin de gestion de la programmation actuelle. <p>Plus d'incitation pour la conversion de terres arables en prairie</p>
---	---

...

Tableau 2 : Points forts et points faibles sur les engagements unitaires

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'adapter les cahiers des charges au contexte local (engagement sans contre partie) - Diversité de type d'engagement unitaire à combiner - La baisse de chargement peut servir pour justifier le manque à gagner - 	<ul style="list-style-type: none"> - Montant insuffisant où incitant une gestion intensive (exemple des haies) - difficulté de justifier des manques à gagner et le « Capital biodiversité » (exemple des haies vives) - Manque d'EU sur les vergers hautes tiges où sur l'extensification des vergers de production - Herbe 04 : revoir le montant - Bilan : le dispositif fonctionne relativement bien - Mais manque des actions sur les arbres, les prés-vergers - Comment gérer la mitoyenneté, en bord de voirie. -

..

Tableau 3 : **Points forts et points faibles de la combinaison avec d'autres démarches**

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
<ul style="list-style-type: none"> - En synergie avec d'autres programmes (cahier des charges AOC, marque parc,) - Diagnostic de territoire préalable permettant un meilleur ciblage des MAE au regard des enjeux identifiés - Actions connexes (concours prairies fleuries, ...) - Approche collective (bois énergie, filière courtes, concours prairies fleuries...) - Préservation des continuités écologiques dans les docs d'urbanismes - Classement des haies dans les PLU - 	<ul style="list-style-type: none"> - Contradictions par rapport à d'autres actions (avec certains cahiers des charges AOC) sur le taux de chargement en UGB, sur la fauche... - Absence de diagnostic d'exploitation préalable - Absence de continuité entre les MAE (rupture de contrat entraines des changements) - BCAE parfois inadaptés au territoire - SET peu incitative sur territoires bocager

2.3 Les pistes d'amélioration

Tableau 4 : **Les premières pistes d'amélioration**

Pistes d'amélioration	Facilité de mise en œuvre
<p>Concernant le dispositif actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des Mesures de changement en plus des mesures de maintien (reconversion de terres arables en prairie, incitation à la haie vive) - Créer une mesure sur la gestion du parasitisme - Proposition d'une mesure système sur le bocage où adaptation de la mesure SFEI - Recherche d'autonomie fourrage/ énergétique dans les exploitations 	

<ul style="list-style-type: none"> - Souci en terme de plafond à la parcelle ; Ramener ce plafond à l'exploitation - Autour des haies vives : travailler sur le stockage carbone - Travailler sur une pondération des IAE - Réintroduire un minimum de haut jet et/ou des fruitiers et/ou des arbres de plein champ, voir petit bosquet 	
<p>Concernant les engagements unitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter où adapter les montants - Proposer des nouveaux EU sur les vergers <p>Amélioration de la Linea 01</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte du plan de gestion (coût du technicien, coût de l'agriculteur par rapport au temps) - point à revoir les niveaux d'entretien : comment rémunérer la non taille - prendre en compte le temps passé pour définir les actions à mener - à voir si on prend en compte les critères utilisés par écopoints (perte de surface, temps de gestion des SIE et écartement des machines ou fonctionnement moins rapide) <p>Il faut vérifier tous les Linea</p> <p>Vérifier comment va évoluer le verdissement. Si on oblige 7% de SIE on ne pourra pas financer en de cà des 7%.</p>	-
<p>Concernant la synergie avec les autres dispositifs et l'accompagnement</p>	
<p>Proposer une nouvelle mesure à obligation de résultats</p> <p>On a travaillé à une MAE à obligation de résultat (Avesnois) avec test d'acceptation auprès de 25 exploitants ;</p>	-

<p>Passer d'une haie basse à une haie vive ; haie large et haie haute</p> <p>Obligation de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none">- Diversité de structure mais ça dépend de l'engagement- Changer la largeur sur une portion de haies- Favoriser des arbres de haut jet (pas bien vu)- Augmenter la densité minimale (pas bien vu)- Un entretien sur un certain pourcentage de haies (pas bien vu)- Gestion de la strate herbacée (pas d'herbicide)- Réduire la période de taille- <p>Si clôture électrique, utilisation d'herbicide sous le fil. Dans le Morvan les haies ne sont plus fonctionnelles. Alors que dans l'Avesnois, les haies sont fonctionnelles pour les clôtures.</p> <p>Objectif de résultats : maintenir la diversité, la qualité des habitats</p> <p>Construire un barème en fonction des éléments</p> <p>Engager l'ensemble de l'exploitation : obligation de maintenir l'existant avec une marge d'évolution</p> <p>Possibilité de contraindre l'arrachage de haie dans certains sites Natura 2000 : obligation d'évaluer l'incidence de l'arrachage sur les espèces Natura 2000.</p> <p>Question des baux ruraux : comment les haies sont pris en compte.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le fermier doit avoir l'autorisation pour arracher une haie- Le propriétaire peut attaquer le fermier pour gestion trop extensive de prairies (MAE gestion extensive) , voir pourquoi pas pour le niveau d'entretien.- Cas aussi du passage à la bio	
--	--

<p>Mesurer les conséquences de la MAE « bocage » avec le bail rural.</p> <p>Inscrire la protection des haies dans les documents d'urbanisme.</p>	
<p>1 Proposer une MAE système</p> <p>Recherche d'autonomie énergétique et en concentrés.</p> <p>Synergie avec les SRCAE, SRCE, PCT (cœur de nature, corridor) : zonage de la mesure. Ce pourrait être le cas des périmètres d'alimentation de chaufferies individuelles ou collectives. problème de coût (PNR Normandie-Maine). Il faut qu'il y ait une comptabilité avec la production de bois énergie.</p> <p>Il faut un socle minimum : 100 mètres linéaires moyen par ha de SAU, minimum d'arbre de haut jet et de jeunes tiges</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic d'exploitation (plan bocage) et de territoire (zone à enjeu) - Coupler à des actions de formation (1 jour ou plus) et d'animation <p>MAE système bocage</p> <ul style="list-style-type: none"> - on engage l'ensemble de l'exploitation - on maintient l'existant - on a un engagement minimum (densité, points IAE) , densité de haut jet - plantation de fruitiers, d'arbre de haut jet dans la parcelle - on reprend plus ou moins les règles de la PHAE2 - on maintient les prairies permanentes - on s'engage sur le chargement et la fertilisation chimique azoté et une pression d'azote maxi - à ne pas utiliser d'herbicide sur les prairies permanentes, - une autonomie minimum de 50% d'autonomie en concentrés (ou une consommation de concentrés inférieure à x Kg/UGB) 	

<ul style="list-style-type: none">- une autonomie fourragère supérieure à 90%- à faire un diagnostic d'exploitation (plan bocage)- à suivre 1 jours de formation par an- Possibilité d'avoir des engagements plus forts sur certaines parcelles- Engagement sur le parasitisme <p>3 niveaux</p> <ul style="list-style-type: none">- on atteint le socle au bout de 3 ans (à voir si on maintient)- on s'en tient au socle- on dépasse le socle : on augmente le nombre de points et donc on augmente la rémunération : on peut imaginer aussi un engagement à 5 niveaux <p>On raisonne en SIE</p> <p>Niveau 1 : 100€/ha : socle minimum et maintien</p> <p>Niveau 2 : 150€/ha : progression dans les 5 ans (on nivelle la rémunération) ou il bascule de niveaux et de contrats</p> <p>Niveau 3 : 180€/ha</p> <p>Il ne faut pas trop d'engagement dans la mesure socle (« entrée de gamme »).</p> <p>Comment on fait pour les SEI en milieux ouverts. Il faut garder la possibilité de financement des conseils généraux et/ou régionaux pour financer des plantations. Quid de l'investissement dans le cadre du PVE.</p> <p>Justificatif</p> <ul style="list-style-type: none">- si on intensifiait qu'est ce qui se passerait <p>Travail à faire Définir la ligne de basse</p> <ul style="list-style-type: none">- typologie de SIE (vergers HT, haie, arbres, lisière, mares, prairies humides ...)- densité d'éléments	
--	--

- pondération
- pratiques de gestion actuelle
- strate herbacée
- autonomie fourragère et en concentrés
- organisme certifié indépendant

On pourrait aller jusqu'à 450€

Quid du cumul entre le maintien de la bio et une MAE bocage (problème par exemple si on réduit ou on supprime la fertilisation azotée chimique). La problématique est déjà existante

- incompatibilité entre la PHAE2 (limite de la fertilisation chimique) et le maintien de la bio

Il faut bien intégrer dans la réflexion la question de la compatibilité avec la bio.

3. Atelier 3 : Prairies et estives

3.1 Les constats

La note ci-dessous rassemble et synthétise les contributions reçues au 12 /12/ 2012 faite par les PNR du Queyras, du Pilat, du Morvan, des Vosges du Nord, du Luberon, des Pyrénées Catalanes et du Périgord Limousin.

PNR HAUT JURA

- maintien biodiversité des prairies de fauche
- lutte contre fermeture du paysage – des habitats et maintien pâturages extensifs des secteurs peu productifs (estives – pelouses)
- maintien des pratiques extensives sur prairies humides (bordure tourbière)
- mesure spécifique pour enjeux biodiversité sur espèces particulières
- lutte contre phénomène abandon – intensification
- trouver lien biodiversité et production AOP.

Mise en œuvre des MAET uniquement sur sites Natura 2000 (22 sites) – enjeu biodiversité (pas de co- financeurs locaux).

Principales MAE T proposées :

MAE Prairies Fleuries (socle + H01 + H 07) : 693 ha + milieu 01 (30 ha)

MAE Pelouses sèches (socle + H01 + H03 + H 04) : 489 ha

MAE prairies humides (socle + H01+ H02 ou H 03 + H 04) : 82 ha

MAE Gestion Pastorale (socle + H 09 + H 10 quelques fois) : 1 524 ha

MAE Reconquête (ouvert 01 ou ouvert 02) : 0 ha

PNR PILAT

- maintien biodiversité des prairies de fauche
- lutte contre fermeture du paysage – des habitats et maintien pâturages extensifs des secteurs peu productifs (en particulier sur les espaces résiduels de pelouses, de landes et de chaumes)
- lutte contre la déprise
- maintien de l'usage agricole des prairies humides du Haut Pilat et des espaces de zones humides
- lutte contre phénomène abandon – intensification
- lutte contre l'érosion

Mise en œuvre des MAET :

- sur sites Natura 2000
- sur le site expérimental prairies humides, reconnu prioritaire par le Ministère de l'Ecologie (canton de Saint Genest Malifaux)
- sur le site des ravins rhodaniens, l'ensemble du canton a été rendu éligible car le site N2000 est très dispersé
- sur le bassin versant du barrage du Couzon reconnu site expérimental

prioritaire par le Ministère de l'Ecologie pour la protection de la qualité des eaux du barrage (problématique érosion)

Principales MAE T proposées :

MAE prairies humides (socle 02 + H01+ H02(limite ferti 40N) ou H 03 + H 04) : 55 ha
 MAE entretien des biefs (L06) lié obligatoirement avec la précédente : 9000 ml
 MAE prairies naturelles de fauche (socle 02 + H01+ H02(limite ferti 60N)) : xx ha
 MAE prairies fleuries (socle 02 + H01 + H 07) : xx ha
 MAE landes et pelouses résiduelles en mosaïque de grands ensembles (socle 02 + H01 + H09 + en option O02) : xx ha
 MAE pelouses sèches fauchées (socle 02 + H 01 + H 03) : xx ha
 MAE milieux humides remarquables (socle 02 + H 01 + H 04 + MIL04) : xx ha
 MAE création de couvert herbacé (socle 01 + H 02 + COUV06) 2options de limitation de ferti à 60 ou 105N : 65 ha
 MAE gestion extensive de prairie (socle 01 + H 02) 2options de limitation de ferti à 60 ou 105N : 150 ha
 MAE linéaire sur 5 entretiens d'IAE (haies, bosquets, arbres, ripisylves, talus) : très peu de contrats

PNR MORVAN

Principaux enjeux ciblés sur le PNR du Morvan

- maintien de l'ouverture des paysages
- préservation des prairies sèches sur silice et milieux rocheux associés
- préservation des prairies naturelles humides
- protection des cours d'eau et de la ressource en eau

Principales MAET proposées

• *Territoire Vallées paratourbeuses*

Prairies sur solin (PHAE2 +H02)
 Prairies remarquables 1 (PHAE2 + H03)
 Prairies remarquables 2 (PHAE2 + H01 + H03 + H04)
 Prairies de fauche d'intérêt communautaire et à papillons (PHAE2 + H01 + H03 + H06)
 Restauration de friche 1 (ouvert 01 + H03)
 Restauration de friche 2 (PHAE2 + ouvert 02 + H03)
 Entretien des ripisylves (linea 03)
 Entretien de haies (linea 01)

• *Territoire Prairies du Morvan des 400, pelouses sèches siliceuses*

Prairies fleuries (PHAE2 + H01 + H07)
 Entretien de haies (linea 01)

PNR VOSGES DU NORD

PAE	Territoire	Enjeux	Rôle du Parc
Vosges du Nord (67)	-3 sites Natura2000 -Hors Natura2000	-maintien voire amélioration des habitats et espèces d'intérêt communautaire -maintien voire amélioration des prairies à haute valeur écologique -maintien de milieux attractifs pour l'avifaune -soutien à une agriculture respectueuse	Opérateur et animateur

		des milieux -favorisation de pratiques présentant le meilleur équilibre agri-écologique	
Lorraine (57)	-2 sites Natura2000	- préservation des milieux aquatiques et prairiaux, et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire -préservation de la qualité des cours d'eau -préservation des zones humides -soutien d'une agriculture respectueuse des milieux -maintien de la fertilité des sols -maintien de paysage ouvert	Opérateur et animateur
Vosges Mosellanes (57)	-Hors Natura 2000	-paysage et érosion -eau -biodiversité	Co-animateur

PAE	Mesures
Vosges du Nord (67)	MAE Gestion prairies maigres de fauche, prairies à molinie, prairies sèche (socle +H01 +H02 +H04 ou H01 +H03 +H04 +H06) : 80ha MAE Prairies à Papillons (socle + H01 + H03 + H 06) : 0,3ha MAE Prairies humides et autres prairies à enjeux (socle + H02 ou socle + H01 + H03 + H04) : 669ha MAE Couvert Culture (socle + H02 + Couvert06 ou socle + H01 + H03 +H04 +Couvert06) : 47ha MAE Prairies Fleuries (socle + H01 + H 07) : à partir de l'année prochaine MAE Milan Royal (couvert01 + couvert07) : à partir de l'année prochaine
Lorraine (57)	MAE Prairies maigres de fauche, autres prairies (socle +H01+ H02) MAE Pelouses sur sols siliceux, Prairies maigres de fauche, autres prairies (socle +H01+ H03) MAE Pelouses sur sols siliceux, Prairies à haute valeur fonctionnelle (socle + H01 + H03 + H 06)
Vosges Mosellanes (57)	MAE Prairies de fond de vallée (socle + H01 + H03 +Milieu02) MAE Zone d'érosion (socle +H01 +H03 + Couvert6) MAE Prairies Fleuries (socle + H01 + H 07) : proposée cette année

3.2 Points forts et points faibles du dispositif

Tableau1 : Points forts et points faibles sur le dispositif

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
<ul style="list-style-type: none"> - Facilité de contractualisation - tient à l'engagement à la parcelle - Bonne adaptabilité aux spécificités du territoire grâce à l'association 	<p><u>Finance et gestion du dispositif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à mobiliser un co-financement régional - Limite les surfaces ouvertes aux MAE :

<p>des différents engagements unitaires (souplesse)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition locale des enjeux et mesures (infra départemental) - Système des briques oblige à une réflexion et permet une discussion avec les agriculteurs, il laisse de la marge de manœuvre - Vrai outil pour lutter contre la déprise ou l'intensification - Le dispositif territorial permet des cahiers des charges plus contraignants que la PHAE (qui permet juste de maintenir l'herbe sur les exploitations) : il permet de maintenir une certaine qualité écologique des prairies - Maintien des pratiques extensives pdt 5 ans sur secteurs a enjeux environnementaux forts - Possibilité à des structures non issue du milieu agricole d'animer - MAEt : dispositif qui ressemble aux OLAE, mesures réalisées sur un zonage en lien avec des enjeux : permet d'avoir une bonne articulation entre volet agricole et écologique, pertinence pour répondre aux enjeux - Système de briques évite les indemnités forfaitaires, les rémunérations sont adaptées aux contraintes prises - Cofinancement de l'AELB pour les mesures prairies humides du Haut Pilat et AERMC pour le Couzon - MAEt à obligation de résultats possibles - 	<p>difficulté à maintenir un cofinancement local actuellement pour des zonages / enjeux complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cofinancement très complexe à obtenir - trop forte instabilité historique des MAE qui a engendré une démobilisation très forte des agris (succession PDD, OLAE, CTE, CAD, MAE, Prime à l'herbe, PHAE avec à chaque fois une augmentation des contraintes et des contrôles - Pérennité du dispositif : devrait permettre l'engagement jusqu'à la fin du plan (7 ans pour les premiers, 1 an pour les contractualisations en fin de plan) - Gestion des engagements en fin de pgr à revoir – prévoir pour prochaine programmation - Manque de lisibilité sur post 2013 et gestion des contrats arrivant à échéance en 2012 <p><u>Efficacité et souplesse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - intérêt des agriculteurs ? volonté de changement de pratique ou aubaine ? - MAEt sur des milieux qui n'intéresse les agris qu'à la marge dans leurs systèmes - niveaux d'exigences environnementales trop exigeantes au départ qui ont joué en rôle de repoussoir (en particulier sur les PH avec l'obligation du 0 ferti) - Des EU trop complexe à déployer sur le terrain (ex H 06 transformé ensuite en H 11) - Ne prend pas en compte l'historique des pratiques sur les parcelles, dérives possibles à la faveur d'une année « trou » entre deux engagements - Ne récompense pas l'amélioration et le progrès mais finance le maintien de l'existant - Manque de progressivité et souplesse dans les engagements (avantages ou
--	--

	<p>inconvéient ?)</p> <ul style="list-style-type: none">- Difficulté à rajouter des obligations- Présentation des montants = manque à gagner en contradiction avec biodiv = facteurs de production <p><u>Parcelle vs exploitation</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Zonage Natura bloquant la vision exploitation : approche individuelle et parcellaire- insuffisance des diagnostics de précontractualisation mais ça s'arrange (aide Région pour le faire) manque d'approche globale. Intérêt de travail en binôme et de façon simultanée interlocuteur agriculture/environnement pour cohérence du message à l'agriculteur mais ce n'est pas toujours possible- pas de prise en compte de la logique de l'agriculteur à l'échelle de l'exploitation- Approche exploitation à développer : ex établir une conditionnalité sur les pratiques générales de l'exploitation à partir d'un certain seuil de contractualisation (rapport surface engagée/surface engageable par ex) Mais attention à ne pas réintroduire de montant plafond. <p>→ une désintensification des pratiques sur une parcelle peut se traduire par une intensification sur une autre</p> <p><u>Construction MAET</u></p> <ul style="list-style-type: none">- multiplication du nombre de MAET pour s'adapter à chaque spécificité des problématiques ce qui est un + pour la finesse de réponses mais un handicap pour la compréhension des agriculteurs- niveaux d'exigences environnementales non harmonisés entre les opérateurs – concurrence sur les fonds et les contrats- conséquence des empilements sur les risques / contrôle de l'ASP ?
--	---

	<ul style="list-style-type: none">- difficultés à obtenir l'état de contractualisation des années précédentes auprès des DDT et DRAAF- 2 MAET max par couvert trop rigide pour construire différents itinéraires techniques de restauration- dispositif peu adapté aux sitex de grandes tailles au vu des temps d'animation possible, il convient d'adapter les moyens d'animation. <p><u>Gouvernance</u></p> <ul style="list-style-type: none">- date des CRAE obligeant à une animation en n-1 – avec pré engagement en février rendant le diag de terrain difficile (date d'engagement au 15/05 est très bloquante, proposition de déclaration de surface au 15/5 et déclaration MAE au 15/9)- Manque harmonisation définition de la SAU départementale, les espaces naturels devraient être éligibles à la SAU (actuellement remise à plat des arrêtés préfectoraux)- Coordination des DDT quand le territoire est sur plusieurs départements (4 pour le Morvan)- Gouvernance de la CRAE et statu de l'opérateur à mieux définir <p><u>Liens autres aides</u></p> <ul style="list-style-type: none">- MAET en concurrence avec d'autres dispositifs (ICHN – mesures bio) – surfaces non déclarées.- Existence du coef modérateur pour les espaces peu productifs (socle et EU) incohérent / aménités positives de ces espaces- Plafonnement entraînant des choix pour les exploitations les plus extensives (ICHN – MAET)- Plafond limitant les contractualisations notamment sur secteurs pastoraux.- au niveau des actions Natura 2000, les MAET seuls contrats accessibles
--	--

	<p>pour les agriculteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - → d'autres actions nécessaires pour répondre aux enjeux notamment eau (Ex : investissement pour des ouvrages pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau : les MAE ne paient pas les investissements, ce sont d'autres lignes budgétaires) <p><u>Suivi - évaluation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de suivi (et de moyens de suivi) des exploitants après contractualisation - Difficulté à avoir un suivi des agriculteurs pour les mesures à obligation de moyen - Pas d'évaluation de l'impact du dispositif sur la biodiversité et l'économie des exploitations <p>Manque de communication avec les élus des territoires.</p>
--	--

...

Tableau 2 : Points forts et points faibles sur les engagements unitaires

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
En général les engagements unitaires sont bien définis mais pas toujours adaptés aux situations micro-locales	
PHAE2	Pas contraignante dans certains territoires : dans le Morvan, les pratiques courantes sont déjà plus favorables à la biodiversité
H 01 Enregistrement des pratiques	Enregistrements faits mais quelle utilité en dehors des contrôles pour faire évoluer les pratiques
H 02 Limitation de la fertilisation	Difficulté de fixation des seuils et de respect de ceux-ci (technique – contrôle- effet sur environnement ?) Difficulté sur la fixation des niveaux de contraintes
H 03 Absence de ferti	Non maîtrise des effets « report » sur l'exploitation. Chez les agris l'absence de fertilisation est perçue comme une contrainte inacceptable même si effectivement elle est possible, les agris souhaitent toujours conserver la

	possibilité d'une fertilisation (surtout organique). Pas facile à utiliser.
H 04 Modulation du pâturage	Pas d'adaptation annuelle possible des plages – dates Niveau souvent difficile à fixer en concertation, la question du niveau de chargement conduit à des débats longs
Herbe 06 - retard de fauche formule de calcul adaptée au territoire, prise en compte d'une date de coupe de référence	Manque de souplesse d'exploitation (/années sèches). Pas possibilité de l'imposer que 2 ans sur 5 par ex. nécessité de connaître la date de référence, d'avoir un diagnostic agricole précis du territoire
H 07 Prairies fleuries Forte sensibilisation des exploitants à la flore Intérêt certains, simple et aisée à comprendre Système apprécié par les agriculteurs, intérêt pour la formation, rémunération de bonnes pratiques	Manque de référence – suivi pour conseil de gestion au quotidien des prairies Peu incitative / mesures classiques Nécessité d'information précise des agris. Ils ont des craintes sur l'obligation de résultat Pas d'harmonisation de la méthode d'élaboration des listes locales d'espèces caractéristiques Devrait correspondre à un socle Uniquement du maintien de l'existant, pas de progressivité Biodiversité végétale pas un indicateurs des pratiques à un instant t, peut refléter d'autres choses Des prairies, qui malgré des pratiques actuelles extensives, n'ont pas les 4 fleurs Extension souhaitée en dehors des sites N 2000 - ZH
<ul style="list-style-type: none"> - H 09 Gestion Pastorale - Diagnostic préalable au niveau de l'unité pastorale - Très adapté aux estives, permet de dialoguer avec les éleveurs et permet un suivi des plans pastoraux - Gestion globale de l'alpage après diagnostic partagé - Maintien pastoralisme et entretien milieux exceptionnels 	<p>Difficulté à traduire les éléments du diag en cahier des charges à véritable OR.</p> <p>Niveau d'exigence sur pratiques attendues variables (en fonction de qui réalise le diagnostic)</p> <p>Difficultés de mesures des résultats</p> <p>Calcul des manques à gagner peu approprié</p> <p>Pas à la hauteur des ambitions, prise en cpte d'une partie de la problématique pastorale (possibilités de financement à tiroir – 323 C – contrat N 2000)</p> <p>Pour le Pilat difficultés de mettre au point des plans pastoraux adapté à des sites de dimensions modeste et complexe en terme de milieux</p> <p>Pas d'engagement sur les chargements (alors</p>

	<p>que c'est possible)</p> <p>Diagnostics en n-1 (pb financement des partenaires terrain)</p> <p>Manque d'adaptation des dates de pâturages selon les années. Introduire des possibilités d'avenant concerté (année sèche).</p> <p>Compatibilité avec les contrats Natura d'ouverture – ouvert 01.</p> <p>Manque de financement pour suivi au cours des 5 ans et réajustement des cc et sa rédefinition au renouvellement</p> <p>difficulté dans le diagnostic écologique et pastoral avec le peu de jours alloués d'avoir une vision globale du système d'exploitation et donc des plans de gestion pastoral cohérents et réalistes à proposer</p>
- H 10 Gestion pelouses et landes en sous bois	<p>Difficulté de définir les milieux éligibles (trop ouvert, trop fermé). Peur par rapport à d'éventuels contrôles ASP</p> <p>Peu rémunérateur pour le travail demandé dans des secteurs souvent difficile d'accès et non mécanisables</p>
- Ouvert 01 ré ouverture	<p>Peu adaptée (montants et principes) aux opérations de réouverture</p> <p>Concurrence avec 323 C ou contrat Natura.</p> <p>Prévision des modalités de gestion à 5 ans difficile</p> <p>Les aides apportées sont souvent en dehors des réalités des coûts de réouverture en montagne en fait couvrent des charges d'entretien</p> <p>Cahier des charges par pâturage sur 5 ans impossible</p> <p>Les aides apportées sont souvent en dehors des réalités des coûts de réouverture en montagne en fait couvrent des charges d'entretien</p> <p>Pb de compatibilité des calendriers travaux en année n (obligation broyage) et délais conventionnement n+1 (osiris)</p> <p>Pb compatibilité travaux par feux dirigé (ou rémanents) et date administrative d'interdiction des feux.</p>
- Ouvert 02 maintien ouverture	<p>Incitative si couplée à Herbe 03</p> <p>Changement de pratique ou aubaine ?</p>

	<p>Reconnaissance de l'existant non choquant</p> <p>Peu incitative en terrain de montagne notamment par rapport à d'autres mesures moins contraignantes comme Herbe_09</p>
- Ouvert 03 Brulage et écobuage dirigé	Peu rémunérateur si on souhaite avoir un cahier des charges bénéfique à la biodiversité (brûlage par petites tâches)
- Milieu 01 Défends temporaire	Contractualisation au % de l'îlot bloquant les démarches collectives
- Milieu 03 Vergers Hte tige – prés vergers:	<p>mesure réductrice qui ne tient pas compte du contexte local : ici beaucoup de pré-vergers déclarés en prairies à la PAC, de nombreuses associations d'arboriculteurs et des animateurs arboricoles</p> <p>Question du propriétaire des parcelles : ce n'est pas toujours l'agriculteur, il ne peut donc pas réaliser la taille, pas d'indemnité pour un organisme tiers pouvant réaliser la taille</p> <p>Problème de compétence : les agriculteurs ont besoin de formation pour savoir réaliser de bonnes tailles</p> <p>Problème d'articulation avec les pgms locaux : mise en place de partenariat nécessaire !</p>
- Linea 01	<p>Montant élevé qui consomme trop les enveloppes dans les régions de bocage</p> <p>Rien pour favoriser les haies hautes</p> <p>Problèmes de contrôle avec les cartographies dans les régions de bocages : GPS de l'ASP bien plus performants</p> <p>Il serait plus intéressant de faire un plan de gestion à l'échelle de l'exploitation avec diagnostic économique (investissements en matériel et temps, valorisation bois énergie...) ou instaurer un système de mesure à points</p>
- Linea 03	Pb de contrôle avec un plan de gestion « jardinatoire »
- Mesures linéaires	<p>Problèmes avec l'ASP sur la définition de ce que l'on retient entre opérateur et contrôleur</p> <p>- Mesure très peu prisee par les</p>

	agriculteurs
- Manque	Limitation d'autres intrants comme le lithotame, bacteriosol, bacteriolit et autres produits qui échappent à la réglementation et qui ont un impact environnemental. Phyto : difficile à mettre en œuvre, crainte des agriculteurs à changer leurs pratiques sur cultures

..

Tableau 3 : Points forts et points faibles de la combinaison avec d'autres démarches

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
<ul style="list-style-type: none"> - sur le territoire (cahier des charges AOC – AOP) mais à renforcer - diagnostic de territoire préalable permettant un meilleur ciblage des MAE, établi via Natura = docob mais difficile sur des sites Natura 2000 importants (40 000 ha) - actions connexes possibles (concours prairies fleuries, projet Fibre, travaux TVB) - forte concertation et information avec les agriculteurs - en synergie avec d'autres programmes en cours sur le territoire : Etude prairies permanentes des Vosges du Nord (INRA-Parc), Vergers Solidaires d'Alsace (Communautés de communes) - La mesure européenne 222 de soutien à l'installation de systèmes agroforestiers validée en Alsace (relayée par la Chambre d'agriculture) 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de diagnostic de ferme préalable - Place des MAET dans autres actions peu développés – travaux en parallèle (AOC – AOP – Marque Parc – Circuits Courts – Plan climat) - Quels liens avec les filières ? - Comment valoriser sur le plan commercial et créer de la valeur ajoutée ? - les cahiers des charges de la marque ne sont pas toujours cohérents avec les MAE - Difficultés de combiner financement N 2000 et MAET - Impact des décisions d'autres acteurs sur la décision des agriculteurs.(exemple du barrage du Couzon où la lenteur de décision sur la DUP de protection du barrage conduit les agriculteurs à ne pas s'engager totalement sur les MAET - Antagonisme avec les démarches de certaines Chambres d'Agri ex : Formation sur les prairies (pratiques intensives) : contradictions des informations transmises aux agriculteurs

3.3 Les pistes d'amélioration

Tableau 4 : Les premières pistes d'amélioration

Pistes d'amélioration	Facilité de mise en oeuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Concernant le dispositif actuel - Prendre éligible l'ensemble des territoires de Parcs, d'autant que les chartes rendent ces territoires prioritaires avec des objectifs assez précis et clair. - Prendre des territoires de Parc dans leur globalité compte-tenu des enjeux qui ont conduits à leur classement - Mieux harmoniser les contractualisations MAET (système ou parcelle) avec les stratégies individuelles et collectives agricoles (MAE collective – lien au produit AOP ou marque) - Rendre le diagn exploitation indispensable et étendre les zones à enjeux pour correspondance avec fonctionnement des exploitations. . Il faudra des moyens supplémentaires pour des exploitations soit très morcelées soit pour les groupements pastoraux ayant des surfaces engagées allant jusqu'à 200 ha - Améliorer le suivi des exploitations – engagements (conseils, raisonnement des systèmes de pâtures, centre de ressources locaux,...) - Mieux coordonner les relations entre opérateurs et contrôleurs - Stabiliser le dispositif AE sur de la longue durée - Déclinaison de la CRAE à l'échelon local pour s'assurer d'une meilleure cohérence de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des sites pilotes - Passer par les agriculteurs locaux qui n'ont pas toujours le même avis que les syndicats, mais difficile de les identifier (surtout quand l'animation du territoire est récente) - Mise en place de sites de suivi de mise en oeuvre - efficacité des MAET (types alpages sentinelles de PACA), sur ensemble des milieux (alpages – pelouses-prairies), dans un contexte de changement climatique (2-3 sites par massif). Suivis sur la durée. - Avoir du temps et des moyens financiers pour une étude à l'échelle de l'exploitation
<ul style="list-style-type: none"> - Concernant les engagements unitaires - Eléments de fonctionnement des exploitations. - Introduire plus de souplesse dans 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème pour justifier un manque à gagner ou des charges supplémentaires

<p>les cc milieux spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure de limitation du chargement : plus de souplesse dans les contrôles ; ex : tolérer un chargement à 1,1UGB / au lieu de 1 UGB/ha, cas sur le territoire d'un moutonnier qui a une gestion en lots, difficulté de calcul, parfois à une journée près le seuil est dépassé, - Faire une mesure unitaire graduée (par exemple, pour les parcelles faciles d'accès ne nécessitant pas d'entretien → min de rétribution mais pour les parcelles difficiles d'accès nécessitant des aménagements (clôtures, gardiennage...) et de l'entretien minimal (arrachage des très petits ligneux) rémunération plus importante) - Compléter la liste (lutte anti-parasitaire raisonnée, bocage...) - Une mesure pour le maintien, l'entretien et la reconstitution des vergers haute-tige, prés-vergers (avec la possibilité de remplacer un arbre identifié comme trop vieux ou atteint par le gui) - Pour Herbe 06 : date d'autorisation variable dans une fenêtre de tir pour fonder les dates de retard de fauche sur double critère : résultats floristiques et accueil de la faune (ndrl à expliciter au travers de l'exemple cité par les Ballons des Vosges) - Pour Herbe 09, expliciter les objectifs du diagnostic, nécessité qu'une structure environnementale définisse les objectifs naturalistes, reprise en main nécessaire par l'administration afin que ces objectifs constituent un cadre pour l'opérateur et se fasse sur la base d'une collaboration agriculture/environnement. Par ailleurs faire signer chaque année le contrat par le berger pour qu'il 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le système d'enregistrement des pratiques / proposer un logiciel national gratuit pour l'enregistrement du chargement ?
--	---

<p>soit informé du contenu du cahier des charges (berger qui change d'une année sur l'autre)</p>	
<p>Concernant la synergie avec les autres dispositifs et l'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre cohérent les cahiers des charges MAE et celui de l'AOC/AOP et marque Parc - Lien avec les marques Parc - Mieux prendre en compte d'autres enjeux environnementaux, qualité de l'eau, stockage de carbone - Chercher dans les dispositifs existants (PPE, PVE... ?) pour répondre à l'enjeu changement climatique plutôt que de créer une mesure spéciale, jouer sur la consommation énergétique des exploitations (cette rque est faite sous réserve de connaissance plus fine de ces pgm, nous ne les avons pas mis en place, nous n'en connaissons pas le contenu exact et ne pouvons pas juger de leur pertinence par rapport aux enjeux) - Améliorer la complémentarité Natura - MAET 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une méthodologie d'évaluation - Quid des animateurs MAEt en France et de leur financement ? (quelles structures animent et sur quels budgets émargent-elles ?)
<p>Proposer une nouvelle mesure à obligation de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - A voir au séminaire - Un plan de gestion pastorale pour « tous les terrains » et avec un autre titre (le titre actuel donne l'impression que la mesure est réservée à des zones très spécifiques) 	<p>Intégrer des critères de conditionnalité comme le maintien des IAE hors SAU</p> <p>-</p>
<p>Pistes d'amélioration</p> <p>Proposer une MAE système ou socle ou de base</p> <p>Aujourd'hui la PHAE ne peut plus exister car c'est une mesure économique qui n'est pas adaptée aux spécificités territoriales.</p> <p>Il nous faut trouver un système de base qui prenne en compte à la fois les spécificités territoriales et les enjeux environnementaux. Il faut donc proposer un niveau d'exigence environnemental de base pour entrer dans le dispositif. Ce</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif chronophage - Nécessité de sites pilotes : il faut prévoir du temps d'animation et des financements et aussi trouver des gens prêt à s'engager dans cette démarche

dispositif doit être à la fois simple, facilement contrôlable et pouvoir être décliné en fonction des spécificités agricoles territoriales. Il doit être accessible en dehors du zonage et progressif. Ce serait donc un système à points où l'atteinte d'un certain score donne à l'agriculteur le droit d'entrée dans le dispositif. S'il atteint un certain score il a droit au montant maximum de la MAE système, en deça de ce score il perçoit moins. Ce principe inciterait à la progressivité.

Quand il y a un Parc, le territoire de Parc doit être la base du zonage.

Quand on est éligible à la MAE système on peut surimposer des MAE à la parcelle ou à l'échelle de l'exploitation.

Cette MAE serait fondée sur :

- la qualité environnementale de la prairie (éviter la banalisation des prairies)
- sur le maintien de prairies permanentes anciennes (climatique, piégeage carbone)
- l'intensité de gestion
- la présence de milieux spécifiques (SIE, parcelles en Natura 2000 etc.)

Tous ces éléments contribuent au calcul des points.

Le groupe a réfléchi aux indicateurs à retenir. S'agit-il d'indicateurs de moyens ou de résultats ? Ces éléments restent à préciser et définir. Le groupe a proposé des pistes qu'il faudra affiner (besoin d'expertise et voir s'il existe des connaissances, travaux sur le sujet). Parmi les pistes de résultats citons la couleur, présence d'une ou 2 espèces indicatrices, nombre de graminées et cypéracées. Les indicateurs devraient plutôt être observés sur des prairies mésophiles

Mieux adapter les engagements au fonctionnement et éviter les effets de reports ou d'aubaine au sein des exploitations.

Prendre en compte des indicateurs socio-économique (ex HVE niveau 3) dans caractérisation relation à l'environnement

Sur le même principe que Herbe09 : avoir une réflexion des enjeux agricoles et écologiques sur l'exploitation dans son ensemble écologique sur l'exploitation dans son ensemble	
---	--

4. Atelier 4 : Cultures et polyculture –élevage

4.1 Points forts et points faibles du dispositif

Tableau1 : Points forts et points faibles sur le dispositif

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
<ul style="list-style-type: none"> - Relance de la culture des variétés locales de blé sur le territoire avec une variété leader : « le <u>blé meunier d’Apt</u> » - L’accroissement des superficies depuis une dizaine d’année s’est amplifié par la mise en place d’une filière territoriale blé-farine-pain. - Structurer l’offre en semences locales de blé d’un réseau d’une vingtaine de paysans sur le PNR Lubéron : liberté d’échanger et de cultiver certaines variétés non inscrites au catalogue - Soutien aux producteurs locaux dans leur travail de sélection et conservation : statut de variétés conservées « in situ » - Travail de diffusion de variétés anciennes de céréales : sélection participative vers une démarche de progrès / utiliser dans la « sole » des variétés locales adaptées aux conditions locales en tenant compte des spécificités locales (VATE) - Approcher le concept de « maison de semences » : acheter du matériel de tri en commun et matériel de traitement vapeur des semences - Plan de réintroduction de la Garidelle : Partenariat / PNRL + ex CEEP avec 3 producteurs bio de céréales du territoire (Lubéron) - MAE vise à la <u>reconquête et au</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d’une réflexion sur la génétique - Existe une MAE Nationale de protection des ressources végétales (PRV) mais le CC n’était pas adapté: Pas mobilisée - MAE limitées aux sites Natura 2000 sont un frein à la mobilisation de dispositifs dans ce genre de milieux - <u>MAE PRV:</u> - 1-Les variétés de céréales <u>non inscrites au catalogue</u> ne sont pas éligibles ; une demande avait été portée à la DRAF dans le cadre du PDRH en 2008. - 2-Minimum de surface engagée et plafond non cohérents - MAE "variété anciennes" châtaigneraie Limousine : bilan négatif, aucun contrat n'a vu le jour. - Pour établir les dossiers 214 , il existe sur le FEADER des valeurs planchers difficiles à atteindre car les vergers traditionnels, rarement inscrits comme tel au S2 jaune, occupent des <u>superficies réduites</u>, parfois quelques arbres dans un pré intégré dans une PHAE. Rarement un verger traditionnel n'a occupé de grande superficie. - La plupart des verges traditionnels sont anciens, en <u>mauvais état</u> et demandent des investissements importants : pas évident de s'engager. La MAE est plutôt

<p><u>maintien de vergers traditionnels à <i>Castanea sativa</i></u>, en évitant leur colonisation par le sous-étage arbustif (par une intervention manuelle (débourssaillage, élagage) et/ou par pâturage), et en remettant durablement en exploitation les vergers abandonnés (MA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats attendus suite à la contractualisation : préservation d'un patrimoine ethnologique aux finalités écologiques et paysagères, parcelle en production et récoltée, bénéficiant d'un entretien de la strate herbacée, densité de plants en production (<i>castanea sativa</i>) d'un minimum de 60 arbres /ha, Présence uniquement de plants de <i>Castanea sativa</i>, Minimum d'un arbre habitat à l'hectare en zone présentant un intérêt particulier au regard des DH/DO/ îlot de sénescence / andain de bois mort - Justification des surcoûts pour la durée des 5 ans à l'hectare : Débroussaillage, tronçonnage, élagage, enlèvement, maintien d'arbres habitat : total / ha sur 5 ans soit 228 €/ha/an 	<p>adaptée à un contexte de maintien, pas de reconquête.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Cofinancement public à rechercher</u> : pas simple en période de fonds publics restreint. Existe cependant en Région Nord pas de Calais, il y a possibilité de monter des projets hors Natura 2000 et territoire DCE : le Conseil Régional et l'agence de l'eau financent. - Le plan national messicoles pourrait-il permettre de trouver des financements ?
---	---

...

Tableau 2 : Points forts et points faibles sur les engagements unitaires

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
	Il existe l'EU MILIEU_03 « Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers » mais il semble peu mobilisé pour ce type d'action

..

Tableau 3 : **Points forts et points faibles de la combinaison avec d'autres démarches**

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
<ul style="list-style-type: none"> - Synergie avec les cahiers des charges de la <u>Marque Parc</u> (ex : un des objectifs du PNR HL de valoriser les variétés rustiques 	

<p>adaptées au territoire qui se traduit par obligation d'utilisation de minimum 80 % de variétés rustiques adaptées au territoire)</p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'une charte de production pour la filière blé-farine-pain (agriculteur-moulin-boulangers tous signataires) avec une Marque Produit du Parc sur la farine et le pain. Cahier des charges : obligation de valoriser uniquement des variétés identitaires locales (Lubéron)- Synergie avec les programmes de <u>conservation des variétés anciennes</u> (ex : mise en place d'un verger de référence des variétés anciennes et locales de pommes du PNR HL)- Soutien aux producteurs locaux dans leur travail de sélection et conservation : statut de variétés conservées « in situ »- Structurer l'offre en semences locales de blé d'un <u>réseau</u> d'une vingtaine de paysans sur le PNR Lubéron / liberté d'échanger et de cultiver certaines variétés non inscrites au catalogue- Travail de diffusion de variétés anciennes de céréales : sélection participative vers une démarche de progrès / utiliser dans la « sole » des variétés locales adaptées aux conditions locales en tenant compte des spécificités locales (VATE)- Approcher le concept de « <u>maison de semences</u> » : acheter du matériel de tri en commun et matériel de traitement vapeur des semences (Lubéron)- Mise en place de vergers conservatoires / familiaux	
--	--

4.2 Les pistes d'amélioration

Tableau 4 : Les premières pistes d'amélioration

Pistes d'amélioration	Facilité de mise en oeuvre
<p>1 concernant le dispositif actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une MAE variétés rustiques ou locales (attention aux <u>termes utilisés</u>, pas « anciennes ») - Créer une MAE cultures et une MAE variétés anciennes Verger - Cultures : <u>rémunération pour chaque ha semé</u> ou planté souhaitable car les variétés locales sont la plus part du temps moins productives et une incitation à l'ha est pertinente. On peut instaurer une superficie mini de 1 ha / exploitation de variétés locales de céréales au titre de la conservation. - Vergers, faut-il un <u>nombre de plants par ha</u> ? - Prévoir 2 mesures différentes, une pour l'entretien de vergers et une pour la création de vergers avec variétés anciennes - Inclure des <u>variétés non inscrites au catalogue</u>, affiner au niveau régional la liste des variétés locales de céréales représentative et menacées. Idem pour potagères - On peut également instaurer une <u>prime à la valorisation voire à la transformation</u> - Voir pour une amélioration du CC de la MAE PRV (abricots Alpilles...), intégrer les céréales non éligibles. Laisser le choix des variétés dans le CC à l'appréciation des DRAAF - Faire des PNR territoire expérimental de cultures de semence non inscrites au catalogue - Intégrer cette problématique dans les réflexions MAE système et démarche collective 	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges difficile à rédiger, notamment pour préciser les conditions de l'entretien des vergers - Difficulté à rédiger une liste des variétés concernées... Problème des semences fermières et diffusion de semences non enregistrées aux catalogues... Un dispositif d'aides permettrait de mettre en place des conventions d'expérimentation : dispositif incontournable qui légalise la transmission des semences - Est-ce bien judicieux de rémunérer uniquement la plantation ? Rémunération de l'entretien peut-être plus incitatif ? Mais risque de confusion avec la mesure verger ? - Peu d'agriculteurs concernés, est-ce un inconvénient ? - Concernant le dispositif : <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le montant ha - Mieux prendre en compte d'autres enjeux environnementaux, qualité de l'eau, stockage de carbone - Concernant la synergie avec les autres dispositifs et l'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic d'exploitation préalable - Réaliser un diagnostic de territoire - Mieux cibler les exploitations
<p>2 – concernant les engagements unitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une liste des variétés anciennes, établie par la DRAAF et reconnue par les 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'EU existant à ce jour mis en oeuvre

<p>acteurs de la filière et les professionnels (conservatoires...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combinaison possible avec les EU qui préconisent une baisse d'utilisation de produits phytosanitaires ou de fertilisants ? - Par exemple, concordance avec PHYTO 01_05 & FERTI_01 ? Car promouvoir une variété ancienne de blé n'est intéressante que si la fertilisation et/ou les phytosanitaires est (sont) diminué (s). - Faire une MAE et que sur les céréales pas pour arbres car cela marche déjà via d'autres dispositifs. - Majoration des mesures lorsque présence (ou plantation) de variétés locales car entretien plus difficile (savoir-faire perdu) ? - Nécessité de valorisation économique liée à ces variétés → mettre un minimum de production ? 2 engagements unitaires différents à contractualiser en complément d'autres engagements unitaires (ferti...) (non exclusif) sur l'ensemble de l'exploit : <ul style="list-style-type: none"> - avec un nombre d'arbres minimum - avec une surface min ? - Ou bonus dans le cadre de MAE et système ? - Pour céréales, majoration lorsque la MAE est contractualisée en collectif (important pour valorisation des produits et échange de graines). Associé à des formations sur les itinéraires techniques... A associer à d'autres engagements unitaires : absence de ferti... 	<ul style="list-style-type: none"> - Facilité de contrôle - Principe : majoration MAE préexistante lorsque présents ou plantation sur l'exploitation (complément d'EU FERTI ou PHYTO ou autres par exemple), prévoir que cela soit cumulable sur l'exploitation. Listes des variétés sur proposition régionale et validation par la DRAAF. MAE non exclusive à l'exploitation. - Céréales : majoration lorsque la MAE est contractualisée en collectif afin de multiplier les exploitations engagées dans la conservation de variétés locales. Prévoir des formations collectives sur itinéraires techniques. - Arboriculture : soit avec un nb d'arbres minimum pour assurer une valorisation économique, soit avec une surface minimum (à définir grâce au retours d'expériences du non succès de la MAE PRV) - Maraichage : principe similaire à définir. - Prévoir plusieurs catégories dans les engagements unitaires (arboriculture, céréales, maraichage...)
<p>3 – concernant la synergie avec les autres dispositifs</p> <p>MAE collective</p> <p>Céréales : Valorisation par les Marques Parc sur les produits de transformation (le pain, la bière...)</p>	
<p>4 - Proposer une nouvelle mesure à obligation de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surfaces minimum, fertilisation, phyto limités 	<p>Définir les engagements minimums</p> <p>Compréhension par l'agriculteur</p> <p>Plus grande efficacité de la mesure</p> <p>Plus grande durabilité de la ferme</p>

	<p>Comment évaluer le dispositif notamment le contrôle ASP</p> <p>Quelle animation nécessaire</p> <p>Quelle formation des agriculteurs</p>
<p>Proposer une MAE système</p> <p>- Intégrer l'aspect variétal dans d'autres types de MAE ?</p>	<p>Définir les engagements minimums : quel est le cœur d'une MAE système élevage ? (le chargement, le système fourrager avec la part du pâturage, l'autonomie en concentrés et en fourrage)</p> <p>Plus grande efficacité de la mesure</p> <p>Plus grande durabilité de la ferme</p> <p>Faut-il un diagnostic agro-environnemental préalable ?</p> <p>Peut-on raisonner avec des modules complémentaires par exemple pour intégrer les races menacées, la non utilisation de vermifuge, pourquoi pas la mesure prairie fleurie</p> <p>Quelle synergie/complémentarité avec la MAE bio</p> <p>Comment évaluer le dispositif : proposer un dispositif</p> <p>Quelle animation nécessaire</p> <p>Quelle formation des agriculteurs</p> <p>Approche collective</p> <p>Mettre en place des partenariats pour appuyer la mesure : lycée agricole, chambre d'agriculture, association d'agriculteurs, conservatoire botanique, association naturaliste, conservatoire des sites</p>

4.3 Cas de la faisabilité d'une MAE messicole

4.3.1 Points forts et points faibles du dispositif

Tableau1 : **Points forts et points faibles sur le dispositif**

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un <u>réseau local</u> d'une vingtaine d'agriculteurs AB structurés dans une filière et investis dans la préservation des blés locaux (Lubéron) - Certains ont fait des <u>inventaires</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de MAE spécifiques « messicoles » - MAE limitées aux sites Natura 2000 sont un frein à la mobilisation de dispositifs dans ce genre de milieux - Faible mobilisation des agriculteurs

<p><u>floristiques</u> et d'autres sont en convention pour la préservation de certaines messicoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - PNR CMO lance un programme d'actions en faveur de ces espèces : études et suivis des populations, expérimentation avec des agriculteurs, récolte de graines et éventuellement mise en œuvre d'une MAE - PNR de Midi-Pyrénées : inventaires des plantes messicoles en 2009 et 2010 - PNR Haut-Languedoc : récolte de graines et semis sur les parcelles à des fins pédagogiques 	<p>sur la thématique, messicoles = mauvaises herbes → Quel est l'intérêt pour l'agriculteur d'avoir des messicoles dans sa parcelle ? Intérêt écologique connus (génétique, biodiv, auxiliaires). Pour agri, intérêt touristique et attire auxiliaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Messicole peu gênante pour alimentation troupeau contrairement aux produits transformés - 2 mesures par couverts sont autorisées aujourd'hui (exemple : 2 mesures pour les cultures sur un territoire) : cela pose déjà problème pour les prairies et cela peut poser problème si on souhaite développer des mesures sur les cultures
--	--

...

Tableau 2 : Points forts et points faibles sur les engagements unitaires

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
	<p>Pas d'engagements unitaires actuels satisfaisants. Même une combinaison des engagements unitaires actuels n'est pas suffisante</p> <p>EU le plus proche = couvert faunistique et floristique (COUVERT_07)</p> <p>Cahier des charges de COUVERT_07 bien adapté à l'avifaune qui niche dans les couverts, pas du tout aux messicoles (CCTP non cohérent avec le cycle des messicoles ni au regard des impératifs agronomiques)</p> <p>Une MAET sans CCTP spécifique mais obligation de résultats ne sera pas facile à mettre en place et se serait pas forcément une bonne chose. Le nombre de messicoles étant à la fois fonction de la banque de graines dans le sol, du climat que des pratiques culturales (en gros, il subsistera toujours un panel de facteurs externes qu'on ne peut pas imputer à l'exploitant agricole en cas de contrôle).</p> <p>Dans l'attente d'EU mieux adaptés, une MAET à obligation de résultats pourrait-</p>

	elle permettre de sensibiliser des agriculteurs et les entraîner dans une dynamique ?
--	---

Tableau 3 : **Points forts et points faibles de la combinaison avec d'autres démarches**

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
<ul style="list-style-type: none"> - Synergie avec programmes d'inventaires des plantes messicoles - Le Parc du Verdon s'est inscrit dans le CASDAR Messicoles, avec l'espoir justement de s'en saisir pour travailler sur de nouveaux EU... Mais ce n'est pas l'objectif premier de ce CASDAR et tout dépendra si on arrive à mobiliser des agriculteurs sur une énième enquête, alors que le sujet n'est pas vendeur et qu'ils sont enquêtés moult fois... - Dans le cadre d'un PNA, partenariat proposé par l'ACTA : appel à projet du ministère de l'agriculture sur des crédits CASDAR, 5 exploitations sont testées sur le PNR Lubéron : établir des liens entre pratiques agricoles et présence des plantes messicoles et 3 sur le Verdon. L'objectif étant de travailler sur un réseau d'exploitations réparties dans différentes régions de France ou les systèmes agricoles sont différents : compiler des données qui reflètent l'hétérogénéité des situations sur le plan national 	<ul style="list-style-type: none"> - La Marque Parc sur le produit n'est pas forcément évidente à mettre en œuvre - Hétérogénéité des situations sur le plan national

4.3.2 Les pistes d'amélioration

Tableau 4 : **Les premières pistes d'amélioration**

Pistes d'amélioration	Facilité de mise en oeuvre
1 concernant le dispositif actuel - Qu'est-ce qu'on veut faire : l'objectif est-il	Efficacité d'une MAE à obligation de

<p>de maintenir (voire développer) in situ les espèces ? Dans ce cas les cahiers des charges doivent agir sur les pratiques : absence d'herbicide ou au moins d'antidicotylédones, réduction de densité, de fertilisation...</p> <p>Et/ou envisage-t-on une mesure de semis de messicoles ? comme en Belgique par exemple : semis de quelques espèces au sein d'une céréale semée en densité moindre ? Techniquement possible car il existe en NPDC et MP des démarches de semenciers qui travaillent avec les CBN sur ces espèces</p> <p>Créer une MAE messicoles à obligation de résultats, type « prairies fleuries »?</p> <p>Messicoles liées à des cultures, donc à des rotations. Il faudrait que la MAE puisse suivre les parcelles semées et les rotations. (l'EU COUVER_07 le permet)</p> <p>Cette prise en compte existe déjà sur les engagements PHYTO qui regroupe un ensemble de parcelles lié à une rotation donc possible.</p> <p>Permettre d'autoriser la récolte des couverts à paille. Quel travail du sol (automne et pas trop profond) ? Récolte séparée ? Quel devenir de ce stock de graines/céréales ? Réglementation ?</p> <p>Attention à ne pas tomber sur un système jachère et trouver des ITK compatibles localement avec les espèces ciblées et éviter tout de même le salissement des parcelles... (rotation avec PT...) ainsi que la possibilité de récolte !</p> <p>Il faudrait un dispositif à plusieurs niveaux d'implication en fonction du producteur : champs, tournières, bords de champs ...</p> <p>C'est donc inciter à limiter les traitements en bordure, indemnisation calculée sur les pertes de rendement en retirant bien sûr le gain en produit.</p>	<p>résultats difficile à juger à l'avance.</p> <p>Les messicoles ont des développements de populations aléatoires en fonction du sol, du climat, du type de culture, des pratiques... De plus, les stations et les populations d'espèces sont assez faibles dans certaines régions</p> <p>Difficile de savoir quels échos cela aurait auprès de la profession agricole. Risqué : quelles réactions quand on poussera au « salissement » des parcelles ?</p>
<p>2 – concernant les engagements unitaires</p> <p>Certains EU existants mobilisables pour la conservation in situ des messicoles : Modèle HERBE_07 à adapter ?</p> <p>CI 1, 2 ou 3 pour encourager la limitation</p>	<p>- Revoir la liste de plantes, le nombre de plantes par tiers, méthode des tiers à maintenir ?</p> <p>Pour une MAET à obligation de résultats,</p>

<p>d'intrants BIOCONV ou BIOMAIN, mais uniquement dans la démarche AB. Quid des exploitations « raisonnées » ? PHYTO_02 à 06 mobilisables COUVER_05, 07 ou 08 peuvent peut-être servir de base et être adaptés pour ces objectifs Proposer un COUVER07_bis (ne pas modifier le cahier des charges actuel bien adapté à d'autres enjeux !), mieux adapté au messicoles (ex : ne pas interdire la récolte du couvert !) COUVERT_03 peut contribuer au maintien de messicoles en zones viticole vérifier la comptabilité de ces éventuelles mesures avec la conditionnalité, notamment les BCAE et les SET... Si semis de messicoles : possibilité PHYTO_02 ou FERTI_01. De plus, COUVER_05 pourrait être adapté au semis de messicoles avec déclaration en gel et travail du sol annuel Réfléchir par bande / zone refuge mais doit être fortement rémunéré car perte de production et surcoût d'entretien → sera moins intéressante que la MAET à OR ce qui n'est pas le but ? Ou se baser sur engagements existants (PHYTO 02) mais pas forcément lié à la présence de messicoles ? Reprendre étude des différentes pratiques du CBN Midi-Py. Couvert 07 bis avec une liste d'espèces différentes ?</p>	<p>méthode des tiers pas forcément pertinente. Il faudrait que la vision des plantes messicoles présentes se fasse à l'échelle de plusieurs années (afin de limiter l'emprise de facteurs extérieurs aux pratiques culturales) et pourquoi pas être effectuée à l'échelle de plusieurs parcelles et non uniquement une seule Autoriser les semences fermières (comme pour COUVER_07) A élargir hors sites Natura 2000 et DCE Pour MAE messicoles en zone viticole, BIOCONV et BIOMAIN, s'ils présentent un intérêt, ne sont pas non plus systématiquement intéressants : en agriculture biologique, le travail mécanique du sol est plus important et donc moins propice aux messicoles... Les EU PHYTO_XX seuls ne sont pas suffisants. MAEt collective ? Messicole culture pérenne : travail mécanique (tonte, travail superficiel du sol) tardif (COUVERT 03) ou simplement maintien d'un couvert enherbé inter-rang (PHYTO 02 (totale) ou 10 (sur inter-rang)) -</p>
<p>3 – concernant la synergie avec les autres dispositifs Limitation des intrants, favorable aux messicoles, va aussi dans le sens de la qualité de l'eau Cohérence avec les exploitations engagées en AB et ou en polyculture élevage avec autoconsommation de céréales Rajouter des critères favorables aux messicoles dans les cahiers des charges Marque Parc ?</p>	<p>MAE à obligation de résultats : échelle de l'exploitation car parcelles semées en céréales rotationnelles, liste de plantes à définir régionalement. Obligation de résultats à l'échelle de l'exploitation pour des mesures de maintien de pratiques en adaptant les contrôles (4 plantes sur la totalité de la parcelle et non par tiers). Cette mesure aurait pour but de montrer que des itinéraires techniques permettent</p>

<p>Développer un dispositif plus générique « savoir-faire du Parc » ?</p> <p>MAE Collective</p>	<p>la production et le maintien de la biodiv.</p> <p>Pour intégrer les messicoles aux systèmes d'exploit polyculture/élevage (couvert destiné à autoconsommation), MAE système à OM tournante récolte tardive (date à adapter localement) du méteil/céréales pures à coupler avec limitation intrants (à combiner obligatoirement avec zéro herbicide et Q de fertilisant à construire par territoire) → s'engage soit sur plusieurs parcelles avec une surface minimale cultivée selon le cdc par an (coef. d'étalement) soit sur le fait que chaque parcelle de l'engagement soit cultivée selon le cdc au moins une fois sur les 5 ans (plan de gestion prévisionnel au moment de la signature). Le faire à l'échelle d'un territoire pour être pertinent</p> <p>Messicole culture pérenne : travail mécanique (tonte, travail superficiel du sol) tardif (COUVERT 03) ou simplement maintien d'un couvert enherbé inter-rang (PHYTO 02 (totale) ou 10 (sur inter-rang))</p>
<p>4 - Proposer une nouvelle mesure à obligation de résultats</p> <p>Possibilité d'un EU HERBE_07 adapté</p> <p>Avantage de permettre une variation des plantes présentes mais en conservant un milieu favorable aux messicoles</p>	<p>Difficulté de trouver 4 messicoles différents dans chaque tiers. Cahier des charges à revoir ?</p> <p>Le contrôle pourrait par exemple se faire sur la base d'un diagnostic initial du (des) couvert(s) engagés : convenir avec l'agriculteur par exemple de garder la même « valeur messicole » de la parcelle, voire de l'augmenter, en s'appuyant par exemple sur les critères définis par le précédent plan d'actions (Annie ABOUCAYA et al. 2006 –CBN Med) : cela éviterait ainsi de parler « nombre de pieds » ou uniquement « nbre d'espèces » et cela permettrait de suivre dans le temps l'intérêt patrimonial des parcelles (ex : 1= intérêt faible ; 3 = intérêt fort) et d'avoir une approche plus didactique et moins de sanction (Verdon)</p> <p>Il faudrait aussi pouvoir raisonner ce suivi à l'échelle de plusieurs couverts, pour tenir compte des rotations.</p>
<p>Proposer une MAE système</p> <p>- A relier avec un raisonnement global des intrants dans l'exploitation</p>	<p>Définir les engagements minimums : quel est le cœur d'une MAE système élevage ? (le chargement, le système fourrager avec</p>

	<p>la part du pâturage, l'autonomie en concentrés et en fourrage) Plus grande efficacité de la mesure Plus grande durabilité de la ferme Faut-il un diagnostic agro-environnemental préalable ? Peut-on raisonner avec des modules complémentaires par exemple pour intégrer les races menacées, la non utilisation de vermifuge, pourquoi pas la mesure prairie fleurie Quelle synergie/complémentarité avec la MAE bio Comment évaluer le dispositif : proposer un dispositif Quelle animation nécessaire Quelle formation des agriculteurs Approche collective Mettre en place des partenariats pour appuyer la mesure : lycée agricole, chambre d'agriculture, association d'agriculteurs, conservatoire botanique, association naturaliste, conservatoire des sites</p>
--	--

4.4 Annexe 2 : cas de la faisabilité d'une MAE bords des champs

4.4.1 Points forts et points faibles du dispositif

Tableau1 : **Points forts et points faibles sur le dispositif**

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
	<ul style="list-style-type: none"> - Une MAE limitée aux sites Natura 2000 est un frein - Quelle mobilisation des agriculteurs sur cet engagement ?

...

Tableau 2 : Points forts et points faibles sur les engagements unitaires

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
LINEA_05 existe mobilisable sans modification. Est-ce réalisé quelque part ?	

..

Tableau 3 : **Points forts et points faibles de la combinaison avec d'autres démarches**

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec les semis de jachères en bandes ? - Bandes enherbées en bords de cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Attention à l'origine des semences. Besoin de sources d'approvisionnement locales et de « filières régionales » dans ce sens.

4.4.2 Les pistes d'amélioration

Tableau 4 : **Les premières pistes d'amélioration**

Pistes d'amélioration	Facilité de mise en oeuvre
<p>1 concernant le dispositif actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une MAE linéaire relative aux bords de champs ? <p>Lien fort avec une MAE messicoles. La MAE messicoles pourrait s'orienter vers une mesure obligations de résultats</p>	<p>Définir largeur, semis ou jachère, types de cultures associées dans le champ, quel entretien ?</p> <p>Pour l'entretien et les itinéraires techniques, il faudra laisser une marge de</p>

(messicole) et celle là s'orienter plus vers l'obligation de moyen.	manœuvre pour rédiger le contenu localement. A voir comment calculer le montant de l'engagement unitaire
<p>2 – concernant les engagements unitaires</p> <p>Quelques EU existants mobilisables :</p> <p>Si on recherche l'absence de fertilisation, à relier avec les CI 1, 2 ou 3 et PHYTO_02 et 03</p> <p>EU COUVER_05, 07 et 08 peuvent peut-être servir de base et être adaptés pour ces objectifs</p> <p>Vérifier la comptabilité de ces éventuelles mesures avec la conditionnalité, notamment les BCAE et les SET (Surface Equivalente Topographique)</p>	<p>A élargir hors sites Natura 2000</p> <p>2 listes pour COUVERT_06 zéro ferti et herbicide sauf restitution au pâturage : 1 avec objectif biodiv remarquable et 1 reconquête terres en prairies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Biodiv :Mesure = COUVERT_06 implanter un couvert avec des enjeux à choisir localement parmi la liste faite dans l'EU (soit messicole soit apicole soit pour zone refuge pour la faune soit paysager). Rendre obligatoire la définition de listes locales et définir les grands principes (espèces sans risque pour la pollution génétique). Engagements différents en fonction des enjeux visés (W du sol si pour messicoles, pas de récolte pour faune sauvage...) - Reconquête de terres en prairies (MAE système pour substituer progressivement des surfaces en cultures vers des surfaces fourragères). A mettre en parallèle avec alimentation.
<p>3 – concernant la synergie avec les autres dispositifs</p> <p>A relier avec réservoir d'une faune auxiliaire, couvert d'intérêt faunistique et floristique, qualité de l'eau, TVB...</p>	<p>Oui, lien à faire avec des couverts favorables aux abeilles (mesures apicoles)</p>
<p>4 - Proposer une nouvelle mesure à obligation de résultats</p>	
<p>Proposer une MAE système</p> <p>- A relier avec un raisonnement global des intrants dans l'exploitation</p> <p>Préservation des trames écologiques dans l'exploitation ?</p>	

4.5 Annexe 3 : cas de la faisabilité d'une MAE jachères apicoles

4.5.1 Points forts et points faibles du dispositif

Tableau1 : **Points forts et points faibles sur le dispositif**

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
Jachères apicoles : Mortalité des abeilles aux abords des espaces cultivés. Les apiculteurs du territoire sont obligés de transhumer de plus en plus loin faute d'espace mellifère vierge de tout pesticide Création d'un groupe de travail pour la revalorisation d'espaces agricoles en mutation : redynamiser la flore mellifère et installer des apiculteurs (Lubéron)	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de MAE spécifiques « jachères apicoles » - Une MAE limitées aux sites Natura 2000 est un frein

...

Tableau 2 : **Points forts et points faibles sur les engagements unitaires**

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel
Quelques EU existants favorables aux insectes pollinisateurs indirectement : BIOCONV, BIOMAINT... COUVER_07 : est aussi intéressant pour favoriser des couverts mellifères non recoltés ou tardivement, permettant de garder des ressources mellifères plus longtemps. COUVERT_06 peut être mobilisé à adapter pour la liste des espèces	Il existe une mesure « apicole » mais il s'agit plus d'une mesure économique qu'environnementale : elle n'apporte aucune plus value environnementale. 17 € par rucher pour les ruchers implantés au moins dans 25% d'un site Natura 2000... sans aucun critère sur les pratiques.

..

Tableau 3 : **Points forts et points faibles de la combinaison avec d'autres démarches**

Forces – Atouts du dispositif actuel	Faiblesses- Inconvénient du dispositif actuel

4.5.2 Les pistes d'amélioration

Tableau 4 : **Les premières pistes d'amélioration**

Pistes d'amélioration	Facilité de mise en oeuvre

<p>1 concernant le dispositif actuel</p> <p>- Rattachement à d'autres MAE : Choix d'un type de couvert favorable aux pollinisateurs pour toute incitation de plantation de couvert via une autre MAE (bord de champs, jachères, messicoles, variétés locales...)</p> <p>Créer une MAE spécifique pollinisateurs ? Engagement à la parcelle, sur quelle durée ? Ou bien à l'exploitation en fonction des rotations ?</p> <p>Créer une MAET « création de haies » (il n'existe que des MAET « entretien ») ou élargir, comme priorité dans toutes les régions, le Plan Végétal Environnement (121-B du PDRH) à l'enjeu biodiversité (ex : en PACA, le PVE n'est éligible que pour les critères « lutte contre l'érosion des sols et limitation des pollutions par les produits phyto). Maintenir le principe de haies éligibles uniquement si elles ont des essences locales, mais cette liste devrait être visée par les CBN.</p>	<p>Permettrait de créer des liens entre apiculteurs et agriculteurs (les apiculteurs sont généralement favorables, à la condition qu'ils aient des garanties sur les pratiques de l'agriculteur)</p> <p>Attention à la composition des jachères (présence d'espèces non locales, risque d'hybridations...): préciser les couverts éligibles dans le cahier des charges</p> <p>Eviter tout de même de trop multiplier les mesures au risque de perdre en pertinence : ne serait-il pas possible de proposer un cadre souple (une mesure obligation résultats et une mesure obligation de moyen) qui permettrait de créer localement les cahiers des charges adaptés. Calcul financier basé sur : pertes financières + nombre de passages d'entretien demandés + achat semences - possibilité de récolte.</p> <p>Eviter de sectoriser, permettre une adaptation locale selon les contextes sur une base commune simple.</p>
<p>2 – concernant les engagements unitaires</p> <p>Possibilité aussi de mobiliser BIOCONV ou BIOMAINT, mais uniquement dans la démarche AB. Quid des exploitations « raisonnées » ?</p> <p>COUVERT_07 à adapter pour l'intérêt apicole ? A priori, le CCTP semble pouvoir déjà être mobilisé. Réunions en cours dans le Verdon avec des agriculteurs et apiculteurs.</p> <p>Mélange mellifères déjà proposés pour EU COUVERT_07 avec « seda-miel 1, pronectar ou méliflore 1 » (HVC)</p>	<p>A élargir hors sites Natura 2000 et DCE</p> <p>Il faudrait pouvoir autoriser le pâturage sur les couverts en automne (= revient à autoriser la récolte du couvert une fois la période de non intervention dépassée).</p>
<p>3 – concernant la synergie avec les autres dispositifs</p> <p>Nombreux travaux sur les jachères</p> <p>A combiner avec Bord de champ</p>	
<p>4 - Proposer une nouvelle mesure à obligation de résultats</p> <p>Mesure de l'efficacité de la jachère par des comptages ? (risqué ?)</p>	

Cahier des charges : non récolte, non pâturage...	
Proposer une MAE système A relier avec un raisonnement global des intrants dans l'exploitation	

5. Liste des membres du comité de pilotage

- Rik Vandererven et Laurent Percheron (MAAF),
- David Laureau (MEDDE),
- Philippe Girardin (Président commission Biodiversité et gestion de l'espace, Ballons des Vosges),
- Jean-Jacques Boussaingault (Président référent agriculture, Gâtinais),
- Laurent Cournault (Morvan),
- Michel Jabrin (Pilat),
- Gérard Hanus (directeur référent agriculture, Chartreuse) ,
- Marie-Julie Parayre (Haut-Languedoc),
- Hervé Naulin (Caps et Marais d'Opale)
- Philippe Pointereau (Solagro - appui méthodologique :),
- France Drugmant (Fédération –organisation)

6. Programme du séminaire

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Dans le cadre de la réforme de la PAC 2014-2020, les **mesures agri-environnementales** sont appelées à évoluer. En lien avec le ministère en charge de l'agriculture et le ministère en charge de l'écologie, les Parcs naturels régionaux ont pour ambition de construire des propositions en vue de la prochaine programmation lors d'un **premier séminaire dans le Parc naturel régional du Pilat**. Il s'agit d'un séminaire productif qui impliquera des techniciens des Parcs, des experts et les membres du comité de pilotage du projet

ORGANISATION ET PARTICIPATION

Après un temps d'information et de cadrage, un échange avec des agriculteurs locaux, nous travaillerons en 4 ateliers qui produiront des propositions ; celles-ci seront ensuite synthétisées et discutées en plénière. Des groupes techniques seront ainsi créés pour retravailler ensuite les propositions et aboutir à un second séminaire au printemps pour aller jusqu'à la rédaction de cahiers des charges proposés au ministère en charge de l'agriculture. Pour ce séminaire qui se veut productif nous souhaitons maximum une cinquantaine de participants.

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Rik Vanderereven et Laurent Percheron (MAAF), David Laureau (MEDDE), Philippe Girardin (Président commission Biodiversité et gestion de l'espace, Ballons des Vosges), Jean-Jacques Boussaingault (Président référent agriculture, Gâtinais), Laurent Cournauld (Morvan), Michel Jabrin (Pilat), Gérard Hanus (directeur référent agriculture, Chartreuse), Marie-Julie Parayre (Haut-Languedoc), Hervé Naulin (Caps et Marais d'Opale)
Appui méthodologique : Philippe Pointereau (Solagro), Organisation : France Drugmant (Fédération)

ELEMENTS PRATIQUES

Le séminaire se déroule Lycée agricole de Montbrison/précieux-Saint Genest Malifaux à 30 minutes de Saint Etienne, point d'arrivée et de retour pour ceux qui voyagent par train. Les arrivées par train se feront le mercredi soir. Une navette partira de la gare de Saint Etienne à 20h45. Possibilité pour ceux qui arrivent plus tôt de se retrouver dans un restaurant à Saint Etienne à partir de 19h15. Pour le retour prévoir un train au plus tôt à 16h50. Le séminaire à Saint Genest Malifaux au lieu dit Le Château du Bois. Les inscriptions se feront en remplissant un bulletin réponse sur internet à l'adresse suivante : <https://docs.google.com/spreadsheet/viewform?fromEmail=true&formkey=dEhUa1VuNUJw1RqQFR3VEXU1HkE6MQ>

La logistique sera assurée par la Maison du tourisme du Pilat. Soutenue par ses partenaires, la Fédération des Parcs prend en charge les coûts de préparation, des intervenants et d'organisation.

Coût du forfait à la charge des participants facturé par la Fédération (hébergement et restauration compris) :

Type	2 nuitées (arrivée le 12/12 au soir)	1 nuitée pour arrivée le 13/12 au matin (voiture uniquement)
Hébergement collectif (2 lits/chambre)	160 €	127 €

SEMINAIRE SOUTENU PAR :



Les mesures agri-environnementales dans la Politique agricole commune post 2013

13 ET 14 DECEMBRE 2012

LYCEE AGRICOLE DE MONBRISON/PRECIEUX SAINT GENEST MALIFAUX
A LA DILIGENCE
LE CHATEAU DU BOIS
42 660 SAINT GENEST MALIFAUX



Contact Parc du Pilat au 04 74 87 52 06; Michel Jabrin : mjabrin@parc-naturel-pilat.fr
Contact maison du tourisme du Pilat au 04 74 87 52 27
Julienne Arnaud : jarnaud@parc-naturel-pilat.fr
Contact organisation Fédération au 01 44 90 86 20
Dominique Vespuce : dvespuce@parcs-naturels-regionaux.fr
France Drugmant : fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

PROGRAMME

JEUDI 13 DECEMBRE -MATINÉE : PLENIERE		VENDREDI 14 DECEMBRE : ATELIERS (SUITE)	
8h30	Présentation du programme et tour de table	8h30	Ateliers 1, 2, 3 et 4. Synthèse des propositions de la veille par le rapporteur de l'atelier et propositions pour la suite par l'animateur
8h45	Le point sur la PAC et projet d'étude sur le processus de territorialisation des MAE auprès d'un Parc par <i>Laurent Percheron, MAAF (BATA)</i>	10h00	Pause
9h00	MAE dans les Parcs et synthèse de l'étude agriculture-environnement des Parcs de 2011 par <i>France Drugmant, Fédération des Parcs</i>	10h15	Poursuite des ateliers
9h15	Présentation de l'implication de la région Rhône Alpes dans les MAE par <i>Anne-Cécile Prat et Julien Semelet</i> Direction Climat Énergie Santé Environnement, du Service Gestion des milieux naturels de la Région Rhône-Alpes	12h15	Repas sur le site à l'auberge de la Diligence
9h30	Echange autour des trois présentations	VENDREDI APRÈS-MIDI : PLÉNIÈRE	
10h15	Pause	13h45	Synthèse des ateliers et discussion sur les options retenues
10h30	Présentation de la MAE écopoints à obligation de résultats de la Basse Autriche par <i>Peter Mayrhofer, ministère de l'agriculture de la Basse-Autriche</i>	14h45	Points à approfondir et programme du prochain séminaire
11h30	Discussion sur la compréhension et la transférabilité du dispositif des écopoints	15h45	Fin des travaux et retour en navette sur Saint-Etienne pour 16h30
12h30	Repas sur le site à l'auberge de la Diligence	Éléments de contenu et de cadrage des ateliers	
APRES-MIDI : ECHANGE AVEC DES AGRICULTEURS, ELEMENTS DE CADRAGE DES ATELIERS		L'atelier 1 cible les territoires avec un enjeu zone humide	
13h45	Echange avec des agriculteurs engagés dans les MAE sur le GAEC de Montravail Points forts, points faibles sur les MAE dans lesquelles ils sont engagés, propositions d'améliorations du dispositif	Animateur : Régis Vianet, Parc de Camargue Rapporteur : François Pinet, Parc de la Brenne Appui Fédération : Claire Vancuyck	
15h45	Dans quel cadre et sur quels principes pourraient se construire les futures MAE ? par <i>Laurent Percheron, MAAF (BATA)</i> En quoi consiste la MAE Système fourrager économe en intrants quelles sont ses possibilités d'évolution dans la future PAC ? La cohérence entre MAE et système d'exploitation est-elle possible ? par <i>Jean-Marie Henry, Parc des Ballons des Vosges</i> Etat des réflexions du groupe de travail sur les vermifuges par <i>Christine Dodelin, Parc naturel régional du Morvan</i>	L'atelier 2 concerne plus les territoires bocagers avec une agriculture fondée sur un élevage à l'herbe. Animateur : Guillaume Dhuïège, Parc de l'Avesnois Rapporteur : Laurent Cournauld, Parc du Morvan Appui : Philippe Pointereau	
16h45	Cadrage des 4 ateliers	L'atelier 3 porte sur les zones de montagne à enjeu herbe et estives. Animateur : Jean-Yves Vansteelandt, Parc du Haut-Jura Rapporteur : Jean-Luc Langlois, Parc du Vercors Appui Fédération : France Drugmant	
17h00	Atelier 1 : MAE milieux humides (prairies, mares, tourbières...)	L'atelier 4 est orienté sur les cultures que les exploitations soient situées en zone de grande culture ou de polyculture élevage en croisant avec les questions liées à la conservation des variétés, aux messicoles et bords de champs.	
	à Atelier 2 : MAE Bocage en milieu prairial	Animatrice : Marie-Julie Parayre Rapporteur : Sophie Gesta, Parc des Pyrénées ariégeoises Appui Fédération : Thierry Mougey	
19h00	Atelier 3 : MAE Prairies et estives (hors zones humides)	La question des vermifuges et des races menacées sera traitée de façon transversale dans les ateliers 1 et 3.	
	Atelier 4 : MAE cultures et polyculture & élevage (conservation des variétés, messicoles, bords de champs, jachères apicoles)	Les 7 points clés abordés durant les ateliers et timing indicatifs	
19h15	Apéritif des Parcs et repas à l'auberge de la diligence	<ol style="list-style-type: none"> 1- Analyse des MAE existantes correspondant à la thématique (17h00 – 17h30) 2- synergie (ou opposition) avec les autres dispositifs menées par le Parc et des politiques nationales ou régionales (17h30- 18h00) 3- Proposition de nouvelles MAE (18h00 – 19h00 et 8h30 – 10h45 avec pause à 10h00) 4- Comment favoriser et accompagner une démarche collective (10h45-11h00) 5- Modalités d'évaluation de la MAE (11h00-11h15) 6- Quel plus pour lutter contre le changement climatique (MAE climatique) (11h15 – 11h45): 7- implication dans des programmes de recherche (11h45-12h00) 8- Synthèse en commun des propositions et idées forces (12h00-12h15) 	

PROGRAMME

7. Compte-rendu de la ferme visitée

7.1 La synthèse (d'après Dialecte)

Le GAEC de Montravel de 73 ha, localisé dans les Monts du Pilat commune de Saint-Genest-Malifaux, est tournée vers la production de lait de brebis (26.000 litres) transformés en fromage, et de viande (ovin viande et bovin-viande) avec une production de 12,5T de poids vif (soit 171 kg/ha SAU). La commune est classée en zone de montagne et en zone agricole à haute valeur naturelle (score de 21/30). La ferme comprend 20 ha de prairies humides dont 1,5 ha sont situés en zone Natura 2000. Les cultures couvrent 6ha et entrent dans une rotation avec des prairies temporaires.

L'exploitation est en conversion à l'agriculture biologique depuis 2012 et comprend 3 UTH . Les terres sont réparties sur deux sites.

Le troupeau comprend 134 brebis laitières de race Lacaune, 35 brebis viande de race grivette et 28 vaches à viande race Aubrac. Le nombre total d'UGB est de 69 soit un chargement de 1 UGB/ha SFP. Ce seuil permet de mobiliser la PHAE2 (36ha soit 2700€/an). 5 ha sont engagés dans une MAET "prairies humides et entretien des biefs" (montant de l'aide 1369€/an). Le système d'élevage est extensif. Les cultures ne reçoivent aucun fertilisant chimique, ni pesticides (AB). L'exploitation est autonome en fourrage grossier et en céréales mais achète 3T de tourteaux de soja (91% d'autonomie).

Concernant les brebis laitière, la lutte est naturelle et se déroule en avril. L'agnelage a lieu le 1er novembre et la traite se déroule du 15 septembre à fin juin. Les agnelles sont mise à la lutte à l'âge de 9 mois (agnelles d'automne nées en septembre – octobre), lors de la lutte d'avril, à contre saison. Les agnelets (80) sont vendus âgés de 42 j à 13kg.

Les produits véto représentent 2900 euros.

La vache Aubrac vêle d'aout à janvier. Les veaux sont vendus en broutard (2 par an à 380 kg de poids vif) et taurillons (5 par an vendus à un poids de 650kg vif à 18 mois). Les ventes se répartissent de juillet à octobre. Les vaches sont inséminées en race pure, un taureau Aubrac est présent dans le troupeau comme souffleur.

La Grivette est une race à forte productivité (taux de prolificité de 246% mais de 146% sur cette ferme) avec des capacités à dessaisonner. La lutte naturelle avec un bélier île de France. Les périodes de luttes sont les mêmes que pour les brebis Lacaune, les Grivettes réalisent donc un agnelage par an. Les agneaux de boucherie sont vendus sous le signe « agneaux de l'Adret », ils ont entre 100 et 110 J et pèsent entre 16 et 18 Kg.

Les surfaces fourragères comprennent 39 ha de prairies naturelles dont 20 ha de prairies humides et 28 ha de prairies temporaires à base de luzerne, dactyle, brome,

trèfle blanc et trèfle violet et ray-grass, implantées pour une durée de 4-5 ans et produisant généralement 1 coupe de 3T, un regain de 1,5T et du pâturage (soit un rendement moyen estimé de 7T/ha). Le rendement des prairies naturelles a été estimé à 5TMS/ha (3TMS pour les prairies humides). L'herbe est récoltée sous forme de foin, d'enrubannage et d'ensilage. Avec la mise en place d'un séchoir solaire en grange, toutes l'herbe sera récoltée en 2013 en foin. Les PT sont implantées derrière la deuxième céréale en semis direct à l'aide d'un passage de rototileur. De la chaux est apportée sur les prairies de fauche à raison de 1,5 T/ha tous les 2-3 ans. Les terrains sont en effet acides.

6 ha de céréales (blé, triticale, avoine, orge) sont cultivés en rotation avec les prairies temporaires. La paille est utilisée pour la litière (mais 16T sont achetées) et les grains sont entièrement autoconsommés par le troupeau.

Les semences sont produites à la ferme après triage : passage du trieur de céréales de la CUMA, sélection des plus beaux grains si la moisson s'est faite correctement et qui seront ressemés lors du prochain semis la saison suivante. En 2011, pour la récolte de 2012, le GAEC a ressemé ses propres semences de blé sur 4 ha ; ils ont achetés des semences d'avoine pour 1 ha et des semences de triticale pour 1,20 ha.

Toutes les surfaces labourées ainsi que les prairies de fauche reçoivent du fumier non composté. Le rendement de céréales est de 50 qx pour le blé et le triticale et 35 qx pour l'avoine.

Le bilan d'azote est équilibré (+12kg/ha SAU). La pression d'azote moyenne à l'ha est de 121 unités : 77 kg de N organique et 44 kg de N symbiotique. La fertilisation est équilibrée en phosphore (+4kg/ha) mais très déficitaire en potasse -60 kg/ha).

La consommation totale d'énergie est de 18.274 équivalents litres de fioul (EQF). la facture d'électricité et de gaz (8 bouteilles butane) est de 2300 euros mais une partie de l'eau chaude et le chauffage de la laiterie proviennent de la chaudière bois. La consommation électrique est de 18.000Kwh/an Le fioul représente 48%, l'électricité 27% et la mécanisation 15%. L'efficacité énergétique est de 0,39. Une partie de cette énergie (électrique) est liée à la transformation fromagère. les coûts de transport pour la vente directe ne sont pas pris en compte. L'outil Dialecte ne permet pas actuellement d'allocation pour répartir l'énergie entre la production de viande, la production de lait et la transformation fromagère. L'analyse de l'efficacité énergétique de cette ferme demanderait une analyse plus fine.

Les infrastructures agroécologiques sont importantes sur cette ferme et comportent 20 ha de prairies humides, 1,7 km de haies et 1,75 km de lisière de bois soit 30% de la SAU.

La durabilité écologique de cette ferme est très élevée (score de 89/100) et s'explique par l'importance des prairies naturelles, les rotations longues et la faible utilisation d'intrants (présence de 19% de légumineuses). L'autonomie en fourrage est complète et en forte en aliments (autonomie à 91%).

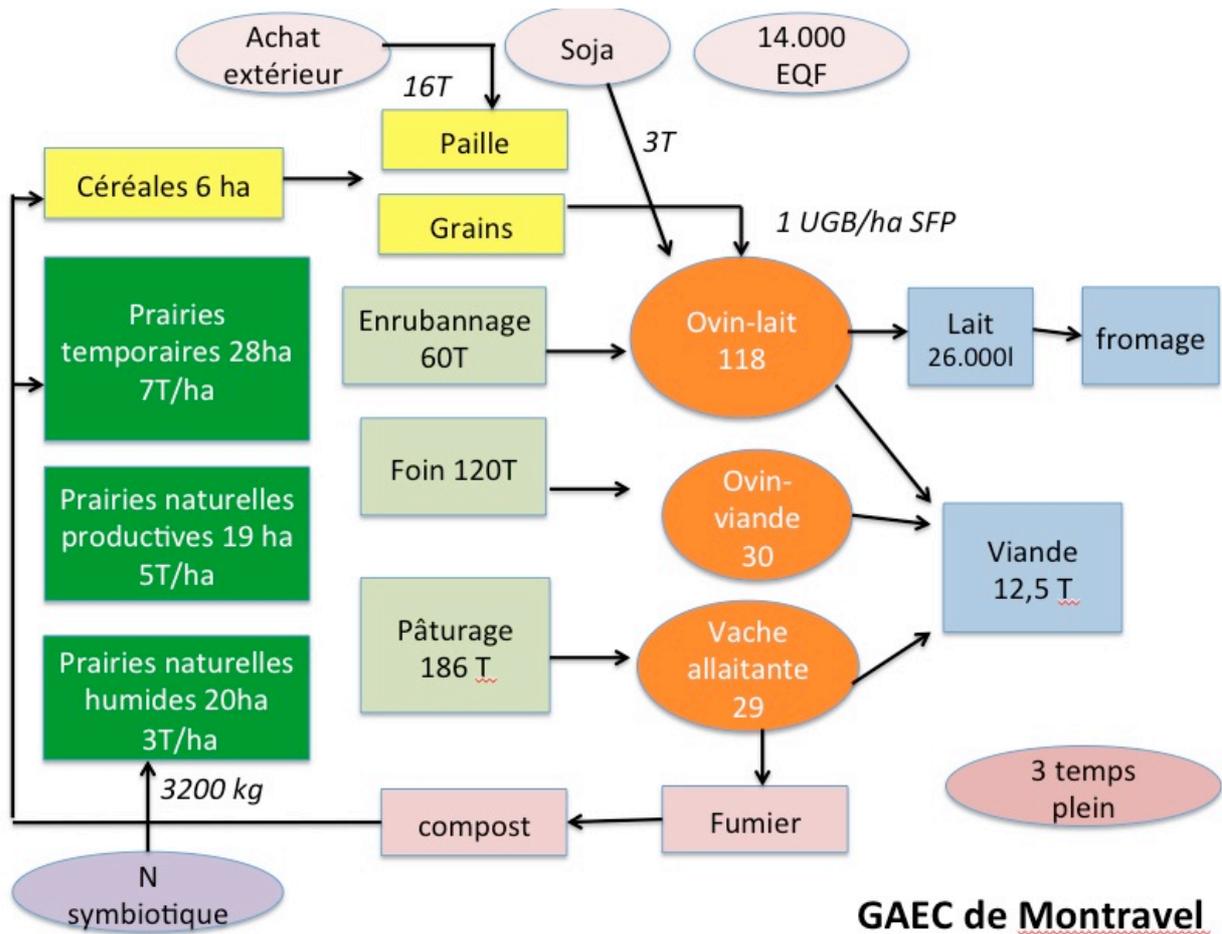
Les notes thématiques sont aussi élevées: 19,2/20 pour la gestion des ressources en eau, 20/20 pour la gestion du sol, 17,8/20 pour la gestion de la biodiversité et 17/20 pour la gestion des ressources naturelles.

L'exploitation est certifiable HVE niveau 3

Les résultats de cette exploitation sont légèrement supérieurs au référentiel de la base de données Dialecte (mais qui ne comprend que 13 ovins lait en conventionnel et 17 en bio): Note 78 pour les bio et 72 pour les conventionnels. La consommation d'énergie en bio est de 195 EQF/ha et 353 EQF en conv, l'autonomie en fourrage grossier et de 82% et de 71% et 57% versus 44% en concentrés. Les excédents d'azote plus important (17 kg N/ha versus 60kg en conventionnel) .

Principaux résultats

- Autonomie fourragère : 100%
- Autonomie en concentrés 91%
- Infrastructures agro-écologiques : 30%
- Pression d'azote totale 121kg dont 44kg symbiotique
- **Note Dialecte 89/100**
- Note qualité des eaux 19,2/20 (zone non classée en zones vulnérables)
- Note protection du sol 20/20
- Note biodiversité 17,8/20 (zone Natura 2000)
- Note gestion des ressources non renouvelables 17,1/20
- **Note Ecopoints 46,9 points soit 469€/ha**
- Certifiable HVE niveau 3 A
- Contribue à la haute valeur naturel du territoire (classé HVN)



7.2 Les résultats pour les écopoints

Variables	„Intensive“ (points/ha)	„Extensive“ (points/ha)	73 ha ferme du PILAT (points/ha)
Land use:			
<u>Arable land:</u>			
Crop rotation	4,4	5,0	10,0
Soil coverage	4,8	4,8	6,6
Fertilising intensity	4,0	4,2	4,0
Mode of fertilising	3,8	4,7	8,9
Parcel size	1,0	2,2	0,0
Biocide use	-0,8	1,2	+2,0
<u>Grassland:</u>	2,5	6,0	6,1
Cutting/grazing intensity	5,0	7,0	5,0
Fertilising intensity	4,1	6,6	8,5
Mode of fertilising	3,5	3,5	3,4
Age of grassland	0,0	0,0	0,0
Biocide use	16,5	22,7	27,0
SUM land use			

Landscape elements:			
Arable land	2,9	8,0	LE1: 6,0
Grassland	6,5	10,6	LE2: 4,0
SUM landscape elements	4,1	9,6	10,0
Climate protection: GHG production			
GHG energy use	0	9,9	8,4
Balance of organic matter in soils	2,0	3,3	3,8
C-increase in landscape elements	2,2	2,8	4,0
C-pool in soils	0,6	0,8	0,5
C-pools in landscape elements	2,1	3,3	2,8
SUM climate protection payed	0,8	1,1	0,8
	(7,7-10)=0,0	(21,2-10)= 11,2	(20,3-10) = 10,3
ECOPOINTS for the farm	20,6	43,5	46,9

8. Proposition d'un engagement sur la réduction des anti-parasitaires

Enjeux écologiques :

- **Espèces** : guildes des coprophages / coprophiles, chiroptères (Grand rhinolophe), oiseaux insectivores, invertébrés aquatiques (bivalves, autres organismes filtreurs au contact du sédiment), faune du sol
- **Habitats** : fonctionnalité des habitats agropastoraux, qualité des eaux de surface
- **Politiques publiques** : efficacité des investissements publics pour la conservation de la biodiversité (Natura 2000, LIFE, Plans Nationaux d'Actions, Stratégie de Création d'Aires Protégées) qui ciblent des espèces et des habitats impactés par les anti-parasitaires

Objectifs :

Généraliser une gestion du risque parasitaire du bétail par des pratiques aux effets limités ou nuls sur la biodiversité

Contenu :

La gestion du risque parasitaire est basée sur un diagnostic : état sanitaire des animaux, conduite de l'élevage, facteurs environnementaux.

Le diagnostic permet de choisir un traitement adapté à chaque lot d'animaux ou à chaque animal. Le choix de ce traitement revient à l'éleveur, conseillé par son vétérinaire, parmi toutes les molécules et tous les modes d'administration autorisés sur le marché.

Les différentes pratiques de traitement sont classées en fonction de leur impact environnemental, qui implique pour l'éleveur des contraintes croissantes :

- les traitements sans impact environnemental peuvent être utilisés sans contrainte de date ou de localisation
- les traitements à effet notable nécessitent une adaptation pour supprimer la contamination de l'environnement par les résidus excrétés par les animaux traités.

Aide financière :

Elle recouvre les surcoûts liés au diagnostic et au suivi vétérinaire ainsi que les investissements nécessaires : expertise, analyses biomédicales (coprologie, sérologie...), formation, frais de surveillance...

Son mode d'attribution (à l'hectare ou à l'animal engagé) reste à étudier. Il est vraisemblable que cet engagement sera pris dans le cadre de mesures de gestion pastorale du couvert herbacé avec limitation de chargement, ce qui permettrait de calculer un montant à l'hectare sur la base de frais moyens par animaux.

L'adaptation locale du montant de l'aide doit pouvoir prendre en compte les particularités régionales des modes d'élevage et les enjeux écologiques.

Avec le soutien de :



www.parc-naturels-regionaux.fr



FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani 75018 Paris

Tél. : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78

E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr